

les échos de Villeneuve

MAGAZINE MUNICIPAL VILLENEUVE-EN-RETZ



Enquête détachable
en fin de bulletin

ZOOM SUR

LE COMPLEXE SCOLAIRE DE FRESNAY



David
Gallard

REORGANISATION
MAIRIE



Dossier détachable
en pages centrales



Le « Frères de la Baie »
s'installe

COMMUNE LABELISÉE PROTECTION



Village Etoilé

DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

Remise du Label Village Etoilé,
3 étoiles - Samedi 18 décembre

02 Retour en images

4 septembre

Rendez-vous incontournable de la vie associative locale : le **Forum des associations** a permis aux habitants et aux nouveaux arrivants de découvrir le tissu associatif local et de s'inscrire aux activités proposées par les nombreuses associations de la commune.

Cérémonie d'accueil sous le soleil pour une vingtaine de nouveaux habitants de Villeneuve-en-Retz, qui ont pu découvrir leur commune et rencontrer leurs élus ! Ce moment convivial s'est clôturé par la remise aux nouveaux arrivants d'un panier de bienvenue.

Vous avez récemment emménagé à Villeneuve-en-Retz et vous souhaitez être invité à cette cérémonie l'an prochain ? N'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie !



18 & 19 septembre

Les Journées Européennes du Patrimoine ont remporté un vif succès parmi la population.

Un record de fréquentation jamais égalé au MUSÉE du PAYS de RETZ avec 789 visiteurs. Durant deux jours, grâce à des bénévoles passionnés et costumés, nous avons pu plonger à l'époque du Moyen-âge. Le samedi soir, vous avez été nombreux à participer au grand jeu à énigmes : "La Nuit au Musée". Et pour clôturer cette soirée, RAIS CRÉATIONS nous attendait sous les halles de Bourgneuf pour nous offrir un spectacle "feu" avec des cracheurs de feu et des combats à l'épée enflammée aux effets spectaculaires...

Le Moulin de l'Arzelier a vu passer 90 visiteurs très intéressés par les avancées des travaux de remise en état.

Près de 30 visiteurs se sont penchés sur les œillets des « Salines Neuves » où Daniel Robard, paludier, a décrit avec une justesse historique l'épopée salicole de la Baie de Bourgneuf aux siècles des grands voiliers venant des mers du Nord.

16 octobre

En partenariat avec Pornic Agglo Pays de Retz, Antoine ORCIL, éducateur au CPIE Logne et Grandlieu, a animé l'atelier **"Recycler ses déchets végétaux au jardin"**. Les participants se sont retrouvés à la Salle Caba'Retz pour une formation théorique sur la pratique du compostage, du paillage et des techniques de réutilisation des végétaux.



La mise en pratique de cet atelier s'est ensuite déroulée au Parc et Jardin de Beaumont « La Bambouseraie » - Fresnay.

Vous aussi vous pouvez réduire, réutiliser et recycler vos déchets végétaux et ainsi diminuer le poids de votre poubelle !

La municipalité remercie Brigitte et Marc ROBIN d'avoir ouvert les portes de leur jardin et permis la réussite de cet atelier !



Moment privilégié au Musée du Pays de Retz où 90 personnes ont assisté au **concertino de contrebasse de Mme Élisabeth Vanthomme**.

Musicienne professionnelle, Mme Vanthomme dispense avec délicatesse et bienveillance des moments d'initiation musicaux à l'EHPAD de Bourgneuf.

11 novembre

Journée nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix et Hommage à tous les Morts pour la France. La cérémonie officielle des commémorations du 103^e anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18, s'est tenue au cimetière de Bourgneuf,

après un dépôt de gerbe et une minute de silence effectués plus tôt dans la matinée aux cimetières de Fresnay et Saint-Cyr.

Jean-Bernard Ferrer, maire de Villeneuve-en-Retz, accompagné d'Yves Blanchard et Laurent Piraud, maires délégués, d'élus, de Yannick Chiron, président de l'UNC, des représentants de la Gendarmerie, du Souvenir Français ainsi que d'une délégation des Sapeurs-Pompiers de Bourgneuf, ont rendu un hommage solennel à tous les combattant.e.s disparu.e.s dans des conflits armés depuis la Grande Guerre. À cette occasion, six Villeretziens ont été décorés de médailles militaires ou associatives.



Sommaire

04/05 Brèves des Conseils

06 Nouvelles activités sur la commune

06/07/08 Actualités

09/10 CCAS

11/ Développement économique et Tourisme

12 Bâtiments et Voirie

12/13/14 Urbanisme et Assainissement

15/16/21/22/23 Dossier
Le complexe scolaire de Fresnay

17/18/19/20
Réorganisation de la mairie

23/24 Environnement

25/26/27 Culture et Patrimoine

28 Affaires scolaires, enfance, jeunesse

28/29 Vie associative et Sports

30 Expression des groupes municipaux

31/32 Infos pratiques

33 Agenda 2021/2022



Les échos de Villeneuve – Bulletin municipal de la commune de Villeneuve-en-Retz. Mairie de Villeneuve-en-Retz – 1 place Pierre Mourain – Bourgneuf-en-Retz – 44580 Villeneuve-en-Retz – Tél : 02 40 21 40 07 mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr
Directeur de la publication : Jean-Bernard Ferrer / Directrice adjointe de la publication : Patricia Josso / Rédaction : Commission Communication / Chargée de communication : Claire Potin / Photos (sauf mention) service Communication / Conception et impression : A Two Communication Villeneuve-en-Retz / Distribution : Herbauges distribution / Tirage : 2700 exemplaires. Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Le prochain bulletin municipal paraîtra début mars. Les articles et photos sont à remettre pour le mercredi 12 janvier, de préférence à l'adresse suivante : patricia.josso@villeneuveenretz.fr, ou directement en Mairie.



Le mot du maire

Chères Villeretziennes, Chers Villeretziens,
Il y a maintenant un an, j'écrivais « Cette année très particulière se termine, gageons que 2021 nous apportera des solutions pour vaincre définitivement cet ennemi sournois qu'est la COVID 19... ». Malheureusement, cette année 2021 a été à l'image de l'année dernière.

Certes, il y a eu des avancées, mais le virus est toujours là. Je ne sais pas si la vaccination est la solution miracle à cette pandémie, mais c'est indéniable, le respect des règles sanitaires et la campagne de vaccination font lentement reculer ce virus. Les scientifiques nous disent que 2022 devrait voir la sortie de cette pandémie, mais la prudence reste de mise : nous devons continuer à appliquer les gestes barrières.

Nous avons tous hâte de tourner la page de cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

|| Avec lucidité, laissons-nous gagner par l'espoir et l'optimisme pour que les prochains mois soient meilleurs. ||

Après un été quelque peu mitigé au niveau des conditions climatiques, la fin des vacances et la rentrée ont eu lieu sous un soleil radieux. Cette rentrée scolaire, à l'identique de celle de 2020 quant au protocole sanitaire, a vu une stabilité du nombre d'élèves et de classes. Toutefois, une spécificité est à noter pour l'école l'Ostréa de Bourgneuf : l'ouverture ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Ce dispositif a pour mission d'accueillir de façon différenciée, dans certaines écoles élémentaires ordinaires ou exceptionnellement maternelles, un petit groupe d'élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre le plus possible un cursus scolaire ordinaire. Le maître mot étant l'inclusion.

Dans le même temps, après des mois d'inactivité et le succès du Forum des Associations

auquel nous avons associé l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune, toutes les associations se sont réappropriées les équipements municipaux pour une rentrée sportive, culturelle ou solidaire.

Cette année a vu la concrétisation de divers projets avec, entre autre, l'ouverture en moins de huit mois, d'un projet « ébauché » par l'ancienne mandature : la Boucherie de la Baie. Plus récemment, l'Agence Postale Communale et de l'Espace France Services ont ouvert, deux projets inscrits dans notre profession de foi et pour lesquels les tractations pour leurs ouvertures en moins d'une année, ont été compliquées, mais menées « tambour battant ». Vous trouverez dans ce bulletin un article vous détaillant plus précisément ces services de proximité que nous avons souhaité voir maintenus sur notre territoire.

La création de ces deux services nous a amenés à réorganiser les services de la municipalité : les services de proximité restent dans l'ancienne Mairie, les autres services administratifs transférés au SDIS – 31 rue des Jaunins - qui devient le Pôle administratif de Villeneuve. L'aménagement de Villeneuve-en-Retz se poursuit avec, dans ce bulletin municipal, un dossier spécial concernant le Complexe Scolaire de Fresnay. D'autres projets ont été lancés avec la participation de nos concitoyens conformément à nos engagements.

Nous profitons de ce 5^{ème} bulletin pour vous solliciter à participer à une enquête de lectorat. Celle-ci nous permettra de mieux connaître vos habitudes de lecture du bulletin municipal et vos attentes concernant son contenu et son évolution. Cette enquête est située en dernière page de ce bulletin. Elle est anonyme et quelques minutes suffisent. Merci pour votre participation !

Je n'oublie pas le travail effectué par tous nos services afin de répondre à vos demandes, assurer le quotidien et également faire aboutir les projets dans les meilleures conditions. Je les en remercie vivement. Vous pouvez être fiers d'eux.

L'équipe municipale aura plaisir à vous retrouver lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 14 Janvier 2022 à 19h00 à la salle polyvalente de Bourgneuf. Ce sera l'occasion de vous présenter une rétrospective de l'année écoulée et une présentation des projets de l'année à venir.

À l'approche des fêtes, j'ai une pensée toute particulière pour les oubliés de la vie, les personnes frappées par la maladie, les victimes d'attentats et tous ceux qui se battent pour que vive notre liberté. Au nom de la municipalité et du personnel communal, je vous souhaite de tout cœur, un très joyeux Noël et de très heureuses fêtes de fin d'année.

Votre Maire

Jean-Bernard FERRER

*Très bonnes fêtes à tous et tous.
Bien à vous.*



*Conseil Municipal (CM)

CM* du 28 septembre 2021

Finances : Une demande de subvention de 500 000 € avait été faite au conseil départemental pour le projet complexe scolaire situé à Fresnay. Depuis cette demande, un nouveau dispositif de soutien aux territoires a été élaboré par le département et permet désormais l'octroi d'une subvention de 600 000 € (au lieu des 500 000 € initialement prévus), nécessitant une nouvelle délibération pour approuver le nouveau plan de financement. **Après discussion, le CM a approuvé, à la majorité, le projet complexe scolaire pour un montant de 4 129 105 € selon le nouveau plan de financement détaillé dans le dossier « Complexe scolaire de Fresnay » de ce bulletin, page 15.**

Finances : Le CM a voté à l'unanimité la mise en place de la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)** conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts. Cette taxe est redevable par tout propriétaire ou usufruitier d'un logement vacant depuis plus de 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Ce logement doit être à usage d'habitation et équipé d'éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire).

Les exonérations possibles sont :

- Logement vacant indépendamment de la volonté du propriétaire (par exemple, logement mis en location ou en vente au prix du marché, mais ne trouvant pas preneur ou acquéreur) ;
- Logement occupé plus de 90 jours de suite (3 mois) au cours d'une année ;
- Logement nécessitant des travaux importants pour être habitable (par exemple, réfection complète du chauffage). En pratique, le montant des travaux doit dépasser 25 % de la valeur du logement ;
- Résidence secondaire meublée soumise à la taxe d'habitation. La THLV est basée sur la valeur locative avec un taux de 18,94% (taux communal).

Finances : Le CM a voté à la majorité la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Cette limitation est portée à 40 % de la base imposable, pour les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts conventionnés ou de prêts aidés de l'Etat comme prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation.

Exemples :

Vous bénéficiez d'un prêt conventionné : dans ce cas, la taxe foncière n'est pas due pendant 2 ans. Vous ne bénéficiez pas d'un prêt conventionné et la base locative de votre bien est de 1000 € : dans ce cas, la taxe foncière sera calculée sur une base de 600 €, soit $(1000 - (1000 \times 40\%))$ et ce pour les 2 premières années.

Finances : Le CM a voté à l'unanimité la mise en place d'une convention avec la clinique vétérinaire des Iris pour la prise en charge des animaux errants sur la commune. Cette convention, qui permet à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels, stipule :

- En dehors des heures d'ouverture de la mairie, les animaux errants seront amenés par les particuliers et seront euthanasiés si les propriétaires ne sont pas trouvables.
- Pendant les heures d'ouverture, la clinique prend en charge les animaux errants blessés.

Affaires foncières : Le CM a voté à la majorité l'acquisition des parcelles de l'ancien site industriel de la COLARENA, d'une superficie de 33809 m², au prix de 100 000 € pour les parcelles C926, C936, C984, C988, C1114, C1382, C1384 et C1387.



Affaires foncières : Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg de Bourgneuf, le CM a voté à l'unanimité la délégation de son droit de préemption à l'établissement public foncier de Loire-Atlantique sur les parcelles cadastrées AE 175, AE 176, AE 177, AE 178, situées en plein cœur du bourg entre église – halles – place du Marais.



Affaires scolaires : Le CM a voté à l'unanimité le règlement intérieur de la restauration scolaire. Celui-ci prévoit entre autres les dispositions suivantes :

- Introduction d'objectifs fixés par la commission Affaires scolaires ;
- Annulation possible de repas le matin même pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant 9h ;
- Système graduel de sanction avec responsabilisation des responsables des restaurants scolaires.

Affaires scolaires : Le CM a voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention « numérique » aux écoles privées de la commune de 17,50 € par enfant et par année scolaire, à compter de l'année 2021/2022 et sur production de justificatifs.

CM* du 9 novembre 2021

Finances : Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg de Bourgneuf, le CM du 28/09/2021 avait acté la délégation de son droit de préemption à l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique (EPF44) sur les parcelles situées en plein cœur du bourg entre église – halles – place du Marais.

Suite à la préemption de la parcelle cadastrée AE 174 et pour avancer sur le projet de redynamisation du centre bourg de Bourgneuf, **le CM a voté à l'unanimité une convention d'action foncière entre la commune et l'EPF44 portant sur l'îlot Marais.**

Cette convention permet à la commune de ne pas acquérir immédiatement les parcelles de l'îlot Marais et de prendre le temps nécessaire à la construction du projet.

Les principales caractéristiques de cette convention sont :

- Acquisition et portage de toutes les parcelles de l'îlot Marais par l'EPF44 au profit et pour le compte de la commune ;
- Durée de la convention : 3 ans avec une durée de portage de 10 ans à compter de la première acquisition par l'EPF44 ;
- Modification de la convention à chaque nouvelle acquisition ;
- Remboursement à l'EPF44 de l'acquisition et des frais annexes (notaire, travaux éventuels, frais de gestion éventuels, ...) à compter de la 6^{ème} année.

Affaires foncières : Parallèlement à la convention d'action foncière entre la commune et l'EPF44 portant sur l'îlot Marais, **le CM a voté à l'unanimité une convention de mise à disposition des biens issus du portage entre la commune et l'EPF44 portant sur l'îlot Marais.**

Urbanisme : Modification simplifiée des PLU : Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48, vu les arrêtés du Maire n° 21-10-205 en date du 18 octobre 2021, prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de Bourgneuf-en-Retz et n° 21-10-206 en date du 18 octobre 2021, prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de Fresnay-en-Retz, **le CM a voté à la majorité les modalités de mise à disposition du public, pour recueillir leur avis, du 03 janvier 2022 au 04 février 2022 inclus :**

- du projet de modification simplifiée du PLU de Bourgneuf-en-Retz et des exposés des motifs à disposition du public à la mairie, pôle administratif, 31 rue des Jaunins ;
- du projet de modification simplifiée du PLU de Fresnay-en-Retz et des exposés des motifs à disposition du public à la mairie déléguée, 24 rue de Pornic.

À l'expiration du délai de mise à disposition, le Maire présentera le bilan au CM qui en délibèrera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public. (cf. article page 13)

Culture : Le CM a voté à la majorité la modification du règlement intérieur de la bibliothèque portant sur l'exonération de la cotisation annuelle de 15 €, à compter de 2022, pour 12

membres bénévoles maximum pour chacun des 2 sites de la bibliothèque.

Institution : Le CM à l'unanimité a émis un avis favorable aux demandes de dérogation préfectorale au repos dominical demandées par des commerces de détail du département de Loire-Atlantique, à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire (supérettes, supermarchés, hypermarchés), pour la journée du dimanche 28 novembre 2021.

Vie associative : Dans le cadre du rattachement à Pornic Agglo Pays de Retz (PAPR), une évaluation des charges des compétences transférées avait été réalisée. Dans le cadre de ce calcul, PAPR ne disposant pas de la compétence enseignement musical, cette compétence, du ressort de l'ancienne CC Sud Retz Atlantique, avait été transférée à la commune. Le CM du 15/12/2020 avait décidé de reverser à l'Association Gilles de Retz Musique, l'Attribution de Compensation (AC) de la CLECT, reversée à la commune, en lui accordant une subvention de 1 896 €. **Suivant ce même principe, le CM a voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention du même montant, soit de 1 896 € à l'Association Gilles de Retz Musique, pour l'année 2021.**

Affaires scolaires : Le CM du 06/07/2021 avait acté la création d'un tarif de restauration scolaire en fonction des revenus des habitants. Souhaitant ajouter un nouveau tarif de 5€ lorsque le référentiel social n'est pas transmis, **le CM a voté à la majorité la modification de la délibération n°2021-50 et a fixé les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour les trois années à venir, soit 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, comme indiqués dans le tableau.**

Niveau du Référentiel Social (€)	Prix du repas facturé (€)
RS < 1250	0,95
1250 ≤ RS ≤ 2000	1,00
RS > 2000	3,00
Référentiel social non transmis	5,00

Santé : Projet d'extension de l'espace de Santé situé 3 allée Simone Veil. À l'heure actuelle, le projet, qui est à l'étude, est un bâtiment qui permettrait la possibilité d'accueillir 2 professions dentaires et 5 autres praticiens, dans un bâtiment de type R+1 (rez-de-chaussée et étage).

PLUS D'INFORMATIONS :

Les brèves du conseil municipal du 14 décembre 2021 paraîtront dans le prochain bulletin. En attendant, pour visionner en live ou revoir les séances du conseil municipal, connectez-vous sur la page Facebook de la mairie :

www.facebook.com/mairieVilleneuveEnRetz

Retrouvez toutes les délibérations du conseil municipal en mairie et sur www.villeneuveenretz.fr

Prochain conseil municipal : mardi 25 janvier 2022 (sous réserve de modifications).



06 Nouvelles activités sur la commune

Claire POTIN
Chargée de
communication



Isabelle Ouairy

Isabelle Ouairy s'est récemment installée à Villeneuve-en-Retz en créant sa micro-entreprise de services d'aide à la personne. Elle vous propose son aide à domicile pour vos tâches ménagères ainsi que pour le repassage. De plus, il est possible de prétendre à une réduction ou à un crédit d'impôt à hauteur de 50% pour ses services rendus.



CONTACT :

21 bis rue de Saint-Hilaire
Saint-Cyr
44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
06 51 10 18 82
isabelle.ouairy@outlook.fr

Mickaël Ouairy

Mickaël Ouairy s'est récemment installé à Villeneuve-en-Retz en créant sa micro-entreprise d'assistance technique aux professionnels et particuliers (chauffage, chaudière, régulation, plomberie). Il vous propose ses services pour l'installation neuve ou la rénovation.



CONTACT :

21 bis rue de Saint-Hilaire
Saint-Cyr
44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
07 67 56 04 15
ouairy.cp@outlook.fr

Aurore Jouan



Aurore Jouan, récemment installée à Villeneuve-en-Retz, vous propose des séances en olfactothérapie, aromachologie et aromathérapie énergétique au sein de son cabinet. Ces pratiques intègrent globalement le corps, l'esprit et l'environnement de chacun, et sont utilisées pour se sentir en harmonie avec soi-même. Les séances individuelles ou collectives proposées par Aurore vont vous permettre, par le biais des huiles essentielles, de travailler sur toutes sortes de problématiques comme les troubles du sommeil, la libération émotionnelle, la rééducation olfactive, ou encore l'accompagnement au changement. Les séances durent 1h15 pour les adultes et entre 45min-1h pour les enfants/ados.

CONTACT :

06 84 77 78 95
contact.atoaa@gmail.com
www.atoaa.fr
www.facebook.com/atoaa.fr

Actualités

Travaux de réhabilitation du cimetière de Fresnay

Les travaux de réhabilitation du cimetière de Fresnay se sont déroulés à l'automne. Pour faciliter l'accessibilité dans le cimetière, la société SOMATP a réalisé des enrobés noirs pour la circulation des véhicules, et de couleur sable en périphérie du cimetière, pour la circulation piétonne. Les agents municipaux du service Espaces Verts ont également contribué, par leur savoir-faire et leur talent, à l'aménagement des lieux :

- Végétalisation des petites alcôves avec des plantes vivaces et grimpantes ;
- Aménagement d'un accès piéton réalisé en dalle de schiste ;
- Réaménagement de l'espace columbarium et du jardin du souvenir.



Information SNCF ! Riverains des voies ferrées : les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité !

Propriétaires riverains, si vous souhaitez prendre des dispositions utiles et faire le nécessaire afin que des arbres à risque soient traités, les travaux devront être réalisés dans des conditions de sécurité ferroviaire optimales. Vous devrez donc vous faire connaître auprès de la SNCF en envoyant un mail à l'adresse : maitrisevegetationpdl@reseau.sncf.fr. Cette démarche est essentielle pour définir les conditions d'intervention et la mise en œuvre des mesures de sécurité.

En tant que riverain d'une voie ferrée, il vous appartient :

- De respecter la servitude prévue par le Code des transports qui impose de ne pas planter ou de laisser croître des arbres ou des haies à moins de 2 m de la limite légale du chemin de fer*.
- D'entretenir les arbres de votre propriété plantés au-delà de cette limite.

Vos arbres situés aux abords des voies peuvent représenter un danger pour les voyageurs et les agents SNCF, le principal risque étant la chute de branches sur les voies et les installations.

Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires si :

- **Vos arbres sont trop proches de la voie ou d'une caténaire**.**
- **Vos arbres risquent de tomber sur les voies ou la caténaire**.**
- **Les branches de vos arbres obstruent la signalisation ou un chemin de service aux abords des voies.**

* Retrouvez plus d'information sur cette limite légale dans le plan local d'urbanisme de votre commune ou ville.

** La caténaire est un ensemble de câbles porteurs et de câbles conducteurs destinés à l'alimentation des trains électriques par captage du courant.

En cas de doute ou si vous constatez un danger :

Grâce au programme « Vigi-express », vous pouvez nous signaler toute situation suspecte concernant les voies et leurs abords, la caténaire ou la signalisation. RDV sur sncf.com ou composez le numéro vert 0800 848 295 (appel gratuit).

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA CHUTE D'UN ARBRE

- Des accidents de personnes.
- Des dégâts matériels (matériel roulant, voies...).
- Des retards et des suppressions de trains voire l'arrêt total des circulations sur la ligne.
- La mobilisation des services de secours, des agents SNCF soit plusieurs dizaines de personnes pour un incident.

POUR VOUS, RIVERAIN DU RÉSEAU FERRÉ

- Des poursuites pénales, amende et/ou peine d'emprisonnement.
- La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés.

SNCF vous remercie de votre vigilance et de votre compréhension.



Le « Frères de la Baie » s'installe à Villeneuve-en-Retz

Le bateau "Frères de la Baie", initialement amarré au Port des Brochets à Bouin, a été déplacé, le 5 octobre, pour venir s'installer à côté du bureau d'information touristique de Villeneuve-en-Retz !

Afin de lui donner une seconde vie, l'ancien propriétaire, Mr Joël MENO-RET des Moutiers-en-Retz, a fait don de ce bateau de 10 tonnes à la commune. Celui-ci va donc être rénové par les services techniques municipaux et embellira ainsi cet espace communal.



Travaux de curage des fossés et de dérasement des accotements

En août, des travaux de curage des fossés et de dérasement des accotements ont été réalisés par l'entreprise 2LTP. La commune réalise, dans les villages et aux abords des bourgs, un programme annuel d'environ 10 km d'entretien de voirie.



Campagne de dotation en bacs individuels : la fin des sacs jaunes

Pornic aggro Pays de Retz, en charge de la gestion des déchets des 15 communes du territoire, fait évoluer l'organisation de la collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, à la mi-décembre, vous recevrez dans votre boîte aux lettres un « kit de communication » vous précisant les nouvelles modalités de collecte, avec parfois des changements de fréquence, de secteurs, de jours et/ou semaines de collecte. Dans l'enveloppe vous trouverez :

1. Un courrier explicatif,
2. Un flyer avec les secteurs et jours de collecte,
3. Un nouveau guide des déchets,
4. Une FAQ « Foire Aux Questions ».



À cette occasion, la collectivité souhaite équiper tous les habitants du territoire en bacs individuels. Ainsi, les 2200 foyers de la commune de Villeneuve-en-Retz vont être dotés de bacs jaunes pour les emballages valorisables, qui viendront remplacer les sacs jaunes utilisés actuellement.

Dans tous les secteurs de hameaux et lieux-dits où cela sera possible, les bacs de regroupement collectifs seront supprimés pour améliorer la qualité du tri et résoudre les problèmes de salubrité publique (dépôts sauvages...). L'agglomération dotera les foyers qui y résident en bacs individuels : un bac noir pour les ordures ménagères et un bac jaune pour les emballages valorisables.

Et en pratique ?

1- Comment obtenir un bac ?

Pas de démarche à faire ! L'agglomération a retenu un prestataire, la société **QUADRIA**, qui se présentera directement à votre domicile pour recueillir les informations nécessaires pour adapter la dotation en bacs à vos besoins (nom, adresse exacte, nombre de personnes dans le foyer...), et pour les livrer à votre domicile. La taille du bac sera liée au nombre de personnes qui composent le foyer.

En cas d'absence à votre domicile, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres pour vous présenter les possibilités de livraison.

2- Quand ?

Cette campagne de dotation en bacs individuels a débuté à la mi-novembre 2021 et s'étalera sur plusieurs mois, jusqu'à fin janvier 2022.

3- Combien ça coûte ?

Les bacs sont livrés gratuitement par le prestataire qui a été retenu par Pornic aggro Pays de Retz.

Dans une volonté d'unité territoriale et comme la loi l'exige, le mode de financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets va être harmonisé à l'échelle de l'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2022.

Lors du conseil communautaire de novembre 2020, les élus ont choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme mode de financement des services de collecte, de valorisation et de traitement des déchets pour l'ensemble des habitants du territoire.

La TEOM est prélevée chaque année sur la Taxe Foncière du propriétaire du logement.

4- Comment utiliser votre bac ?

Dès réception de votre bac, vous pouvez commencer à l'utiliser ou continuer à utiliser vos sacs jaunes jusqu'à

épuisement de votre stock.

Votre bac jaune est à présenter la veille au soir des jours de collecte, à l'endroit où vous placez habituellement votre bac à ordures ménagères et être remis le plus tôt possible après la collecte.

5- Ce qui ne change pas ?

Les consignes de tri restent les mêmes !

Pour rappel, votre bac jaune est destiné **UNIQUEMENT AUX EMBALLAGES MÉNAGERS**.

Plus de questions à se poser ! Tous les emballages sans distinction se trient et sont valorisés.

Nous vous demandons de déposer vos emballages EN VRAC dans le bac jaune.

Pour être recyclés, **TOUS LES PAPIERS** sont à déposer dans les **COLONNES BLEUES** et **LE VERRE** dans les **COLONNES VERTES** situées sur 230 points tri du territoire, dont 14 sur la commune de Villeneuve-en-Retz.

Merci de votre compréhension et de votre participation aux bons gestes de tri !

**RÉDUISONS
TRIONS
VALORISONS**

VILLENEUVE-EN-RETZ → JOURS DE COLLECTE

Sortez vos bacs la veille au soir du jour de collecte et remisez-les le plus tôt possible



Ordures ménagères

Collecte exceptionnelle supplémentaire
LE JEUDI 6 JANVIER 2022

VENDREDI
tous les 15 jours
semaines paires



Tous les emballages

Collecte exceptionnelle supplémentaire pour l'ancien secteur 1
LE VENDREDI 7 JANVIER 2022

VENDREDI
tous les 15 jours
semaines paires

Les collectes sont assurées tous les jours fériés de l'année sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Jours de collecte et consignes de tri sur www.pornicagglo.fr
Service Gestion des Déchets – 02 51 74 28 10



Sandra MATHIAS
Adjointe au CCAS

Jeanne Brosset, bien entourée pour fêter ses 100 ans !

Le 28 septembre, à l'EHPAD de Bourgneuf à Villeneuve-en-Retz, nous avons fêté les 100 ans de Mme Jeanne Brosset.

Pour l'occasion, un spectacle accompagné d'un goûter ont été organisés.

Bravo et encore félicitations à Mme Brosset, un bel exemple pour bien vieillir en Loire Atlantique puisque jusqu'au mois de février dernier, alors âgée de 99 ans, elle vivait encore à son domicile !



Téléassistance : vivre à domicile en toute sécurité

Le service de téléassistance Vitaris, proposé par le Département de Loire-Atlantique, s'adresse à toute personne qui souhaite vivre à son domicile en toute sécurité et obtenir assistance et réconfort à tout moment.

Un boîtier est raccordé sur une prise de courant et une prise téléphonique de votre domicile. **Par simple pression sur le bouton d'appel, porté sur soi (en médaillon ou en montre), vous êtes mis en relation directe avec un centre d'écoute et d'assistance.**



Le médaillon et la montre sont étanches et fonctionnent jusqu'à 50 mètres de votre transmetteur.

Ce service est payant en fonction de vos ressources.

Pour plus de renseignements, rapprochez-vous du CCAS « Centre Communal d'Action Sociale » de Villeneuve en Retz.



téléassistance
Vivre à domicile
en toute sécurité

Un contact 24h/24



CONTACT :
Pôle de proximité
1 rue de l'Elinet
Bourgneuf
02 51 18 06 42

Association LES RETZ'CHAUFFEURS : Déplacements accompagnés solidaires

Vous aimez le contact téléphonique, vous disposez d'un peu de temps ?

DEVENEZ RÉFÉRENT(E) DE L'ASSOCIATION

L'Association, reconnue d'intérêt général, accompagne dans leurs déplacements les personnes sans moyen de locomotion et n'ayant pas les moyens financiers de recourir au service des professionnels. Le ou la référent(e) reçoit les appels des bénéficiaires, les rencontre pour leur adhésion à l'association et organise, avec les chauffeurs, les déplacements.

VOUS POUVEZ AUSSI DEVENIR CHAUFFEUR

Le chauffeur utilise son propre véhicule, assuré par l'association, et perçoit une participation aux frais de 0,25 € par kilomètre avec un minimum de 3 €. Le chauffeur fixe lui-même les limites de son bénévolat tant dans l'espace que dans le temps.



N'hésitez pas à rejoindre LES RETZ'CHAUFFEURS, de nombreuses personnes isolées attendent votre accompagnement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
06 08 68 38 48
www.retzchauffeurs.fr

Service Civique



Engagement Jeunes

Tu as entre 16 et 25 ans et tu souhaites vivre une nouvelle expérience ?



Un collectif de 8 à 20 jeunes, des actions pour soi et les autres

Durée & Organisation

Accompagné par une équipe d'animation.

Nous te proposons de t'engager sur un temps de 26h / semaine.

Nous nous retrouvons les lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

Démarrage de la session : Novembre

Durée : jusqu'en Juin 2022

Pour Y faire quoi ?

la possibilité pour chacun/chacune de :

Découvrir et Choisir : des métiers, des lieux, des structures, des tours de mains, des personnes ressources sur le territoire.

Faire ensemble : réaliser un concert, organiser une action de solidarité, animer un temps fort, réparer des vélos, découvrir le jardin, faire des aménagements, construire des jeux etc.

Etre accompagné : sur ses envies professionnelles, les démarches administratives etc.

Quelles Conditions ?

Chaque personne a un contrat en service civique de 26h/semaine sur une durée de 6 ou 8 mois maximum.

Une indemnité de 575 € est perçue par chaque volontaire.

1 fois par semaine prise en charge par l'association d'un temps de repas.

Possibilité de participation à des temps de formations pendant la session de 8 mois : PSCI, BAFA, formation citoyenne etc.




Pour plus d'infos : Clotilde au 07 82 69 10 15












Fabrice RONCIN
Adjoint au
Développement
économique et Tourisme

Bilan de la navette estivale

Vous ne la connaissez pas encore, ou bien, au contraire, vous en êtes déjà un(e) fervent(e) utilisateur(-trice). **La navette estivale est un service 100% gratuit** offert par l'Agglo aux habitants et estivants pour se déplacer le long de la côte pendant l'été.

Accessible chaque jour de la semaine, du 1^{er} juillet au 31 août, la navette estivale vient compléter l'offre de transport en commun pour faciliter l'accès aux plages, commerces, sites touristiques, quartiers et communes voisines et ainsi limiter l'usage de la voiture.

Les objectifs du service « navette estivale » :

- Réduire le trafic automobile et les nuisances en saison estivale (bruit, pollution) ;
- Améliorer l'accessibilité aux commerces, aux plages et aux animations estivales du territoire, notamment pour les touristes, les jeunes et les seniors ;
- Promouvoir un tourisme durable et accessible pour tous (accessibilité renforcée au territoire en transport en commun) ;
- Développer l'intermodalité sur le territoire (correspondance avec les lignes Aleop, le train, des parcs relais,...).

La navette, ce sont désormais 4 circuits :

- Circuit A : Pornic sud - 9 rotations par jour, 7 jours sur 7 de 10h00 à 18h30 (dernier départ)
- Circuit B : Pornic Nord - 9 rotations par jour, 7 jours sur 7 de 10h00 à 18h30 (dernier départ)
- Circuit C : Pornic centre-ville - 18 rotations par jour, 7 jours sur 7 de 10h00 à 19h00 (dernier départ)
- Circuit D : La Bernerie – les Moutiers – Villeneuve - 9 rotations par jour, 7 jours sur 7 de 10h00 à 18h30 (dernier départ)



Circuit D : INTOURO de 12 m, 72 places

La fréquentation :

Elle est en forte hausse en 2021 par rapport à 2020 (+50% sur les 3 circuits de Pornic), notamment parce que les français ont privilégié la destination France (forte influence du contexte sanitaire), et aussi grâce au succès des locations de vacances de dernière minute. On constate également un lissage de la fréquentation sur la saison (pas de pic).



Les motifs d'utilisation :

Les premières raisons évoquées sont : la gratuité et la praticité. Au-delà de ces 2 évidences, les raisons évoquées sont assez diverses :



Les utilisateurs :

Preuve de l'attractivité de notre territoire, 63% des usagers sont des estivants.

97% de satisfaits

Les axes d'amélioration :

Malgré un taux de satisfaction excellent, le service a identifié plusieurs pistes d'amélioration :

- Expérience voyageurs
 - o Le confort dans les véhicules (places assises, climatisation...)
 - o L'information voyageur (annonces sonores des arrêts)
 - o La communication (dépliants, plans, noms des arrêts...)
- Exploitation/sécurité
 - o Le nombre d'arrêts sur certains secteurs
 - o La sécurité de certains arrêts existants
 - o L'extension du service, tant sur certaines périodes de l'année (juin à septembre, vacances scolaires, jours de marché...), que sur les horaires quotidiens (surtout le soir)

Les projets pour 2022 :

- La création de 2 nouveaux circuits au Nord sur Préfailles et la Plaine sur Mer, et sur Saint Michel Chef chef ;
- Création d'un P+R au Val St Martin et amélioration de la sécurité et la lisibilité des arrêts.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez consulter le site suivant :

<https://www.pornic.com/navettes-estivales-pornic-agglo.html>



Réhabilitation de l'avenue de la Gare et de l'impasse de la Gare

La réhabilitation de l'avenue de la Gare et de l'impasse de la Gare va prochainement entrer dans sa phase travaux. Les réunions du groupe de travail, composé d'élus et de riverains, sous la conduite technique du bureau d'étude 2LM, ont permis de finaliser le projet de voirie pour aboutir à une chaussée de type « chaussidou ». Ce type de chaussée priorise les déplacements doux, des espaces piétonniers séparés de la voirie par des bandes végétalisées, et des zones de stationnement formant des écluses pour apaiser la circulation.

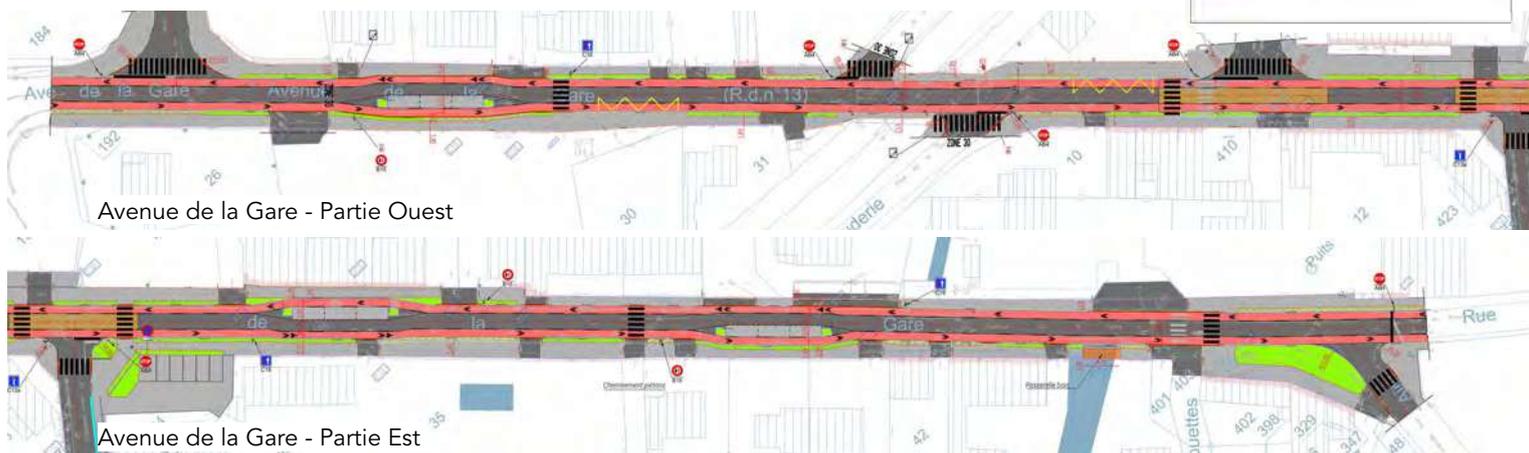
L'ensemble des travaux comprend la réfection des canalisations d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication, le remplacement de l'éclairage public, et la réfection de la voirie.

Le service assainissement de Pornic Agglo Pays de Retz a procédé à l'examen du réseau actuel est en mauvais état ou sous dimensionné, comme les inondations de mars 2020 l'avaient laissé paraître. Le dessin du futur réseau prévoit de remplacer l'ancien réseau en grande partie, de le redimensionner, de le compléter et de partager les volumes d'eau vers différents exutoires.

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux commenceront début 2022, précédés de la localisation des réseaux. L'importance du projet et le nombre d'intervenants impliquent un chantier de 12 à 18 mois. L'ensemble de ces travaux demandera, de la part de la population, et plus particulièrement des riverains, patience, compréhension et dialogue avec les entreprises.

Légende

	Chaussée en enrobés
	Chaussée centrale à voie banalisée
	Accès riverains et stationnement
	Trottoir en enrobés ou en béton balayé
	Ilot en résine
	Enrobés grenillés sur ralentisseur
	Talus composé de plantes tapissantes
	Arbustes bas



Urbanisme et Assainissement



Contrôle des installations privées de prélèvement et de distribution d'eau potable

Atlantic'eau a confié, par délégation de service public, la gestion de la distribution de l'eau potable de la commune de Ville-neuve-en-Retz à la société SAUR.

Si votre habitation dispose d'une installation privée de prélèvement d'eau de type puits, forage ou système de récupération d'eau de pluie, les services de la SAUR vont prendre contact avec vous pour fixer un rendez-vous afin qu'un technicien se déplace à votre domicile pour effectuer un contrôle. Vos installations privées ne doivent pas permettre la pollution du réseau public d'eau potable. C'est pourquoi celles-ci doivent être conformes à la réglementation et aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé des Pays de La Loire. Ce contrôle vous permettra donc d'éviter des poursuites judiciaires avec

risques financiers si vos installations venaient à être à l'origine d'une pollution.

La durée de l'intervention sera au maximum d'1h30 et vous recevrez une confirmation de rendez-vous 48h avant celle-ci par mail ou par SMS.

Un rapport de l'intervention vous sera remis et vous indiquera la nature des risques identifiés et, si nécessaire, les mesures à prendre pour la mise en conformité de votre installation. Conformément aux conditions prévues à l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et au bordereau de prix d'Atlantic'eau pour 2021, les frais de contrôle sont à votre charge à hauteur de 129,60€ TTC.

PLU de Villeneuve-en-Retz : Où en est la démarche et comment y prendre part ?

C'est le tout début. Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens, accompagné de deux bureaux d'études, se réunit tous les mois depuis septembre 2021 pour élaborer ce document. L'objectif est d'approuver le plan en fin d'année 2023.



Pour s'informer, de nombreux éléments seront au fur et à mesure mis en ligne sur le site internet de la commune.

Des temps de concertation seront organisés pendant l'année 2022. Vous serez informés en amont de ces réunions publiques.

Registres à votre disposition

Deux registres sont à votre disposition dans les mairies : 24 rue de Pornic à Fresnay et 31 rue des Jaunins - Pôle Administratif à Bourgneuf. Nous vous invitons à venir déposer vos remarques et suggestions, pour que nous les prenions en considération tout au long de l'écriture. Elles peuvent également être transmises par mail à l'adresse : urbanisme@villeneuveenretz.fr



Modification simplifiée des deux documents du plan local d'urbanisme des communes historiques de Bourgneuf et Fresnay

La modification simplifiée des deux documents du PLU va correspondre à une phase intermédiaire en attendant le document unique de Villeneuve-en-Retz. L'objectif de la modification simplifiée du PLU est de répondre à des demandes ou des difficultés rencontrées lors de vos projets, et tendre vers une harmonisation des 2 documents. Cette modification simplifiée est encadrée et ne peut concerner que quelques éléments du règlement écrit et graphique.

Les modifications sont les suivantes :

PLU DE BOURGNEUF

Pour le règlement graphique :

- Le passage en zone urbaine de la zone commerciale des salines (RD 13) par la mise à jour du recul ;
- La suppression des emplacements réservés n°13 et 15 (partielle), secteur de Saint-Cyr.

Pour le règlement écrit :

- L'évolution des matériaux et forme de toiture en zone UB ;
- La modification de l'implantation des abris de jardin ;

- La suppression du nombre limité de logements pour les voies en impasse en zone 1 AUb ;
- Les extensions des habitations et des annexes en zones artisanale, commerciale et agricole, en zones UF et Ap.

PLU DE FRESNAY

Pour le règlement écrit :

- L'évolution des matériaux et forme de toiture en zone Ub ;
- La modification de l'implantation des abris de jardin ;
- La consommation d'espaces des voiries en zone U ;
- Les extensions des habitations, la création d'annexe et piscine en zone A.

Une mise à disposition est programmée dans les deux mairies : 24 rue de Pornic à Fresnay et 31 rue des Jaunins - Pôle Administratif à Bourgneuf, du 03 Janvier au 04 Février 2022, avec l'ouverture de registres et une adresse électronique : urbanisme@villeneuveenretz.fr, pour vous permettre de consigner vos observations. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune : www.villeneuveenretz.fr.

DÉMATÉRIALISATION : Vos démarches d'urbanisme en ligne

Guichet unique Autorisations & foncier

Connexion ou création de
 votre espace

Vous n'avez plus besoin de fournir plusieurs exemplaires papiers de vos dossiers.

Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en version numérique (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager etc.) sur la plateforme en ligne gratuite, accessible depuis le site de la commune www.villeneuveenretz.fr dans la rubrique : La Mairie / Urbanisme / Les démarches à effectuer.

PERMIS DE CONSTRUIRE accordés du 14/06/2021 au 18/10/2021

PICOT Damien, 51 rue de la Barrière, garage
SARL JARDIVERT, 11 rue de l'Hopital, préau stockage
GARNAUD Gaël, 26 rue de la Haute Croix, extension habitation
BOUYER Simon, rue des Hortensias, extension habitation
CAMUS Anthony, 1 ter rue Sainte Catherine, habitation
BAZUREAU Jérôme, 14 rue des Ruauds, extension habitation
MARCHAND Damien, 9 route du Point de Vue, garage
LE LAY Xavier, 155 la Basse Cour, extension habitation
QUEBAUD Ronald, 23 rue de Retz, extension habitation
CHEVALIER Emmanuel, 6 rue des Bleuets, habitation
COLOMBERT Florian, la Noë Briord, habitation
Commune de Villeneuve-en-Retz, rue des Hautes Vignes, groupe scolaire élémentaire
ADEMAIN Trystan, rue de la Frazelière, habitation
JOSSE Ludovic, 33 rue du Barbot, habitation
BERSON Christophe, 41 route des Puymains, habitation
HUCHET Joseph, 4 le Pegruetz, extension habitation
BLANCHARD Harrison, 19 rue de la Barrière, extension habitation
LETULLE Damien, 28 route des Puymains, extension habitation
PASQUE Lohan, 14 rue de Retz, garage et clôtures
PICOT Pierrick, impasse du Mistral, habitation
PONEAU Florie, 3 bis rue de l'Eglise, réhabilitation d'une ancienne habitation
RAMBAUD Frédéric, 25 rue de Retz, habitation et clôtures
MUSSEAU Killian, 16 rue de Retz, réhabilitation et extension d'une habitation et garage
FRESNEAU Emmanuel, 85 impasse du Mistral, habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES accordées du 14/06/2021 au 18/10/2021

CHIFFOLEAU Angélique, 12 rue des Ruauds, réfection toiture et pose de 3 fenêtres de toit
JAHANNEAU Lionel, 4 bis rue des Cygnes, clôture
SAS FREE MOBILE, le Marveau, antenne relais téléphonie mobile
GROSSEAU James, 8 impasse du Fondreau, garage en habitation
FONTENEAU Ayrton, 14 rue des Cités, modifications de facade et garage
MOLAS Sandrine, 38 route des Puymains, modification ouverture
SABOURIN Hervé, 13 rue du Calvaire, véranda
GUERIN Anthony, 2 rue François Terrien, extension habitation
MALGORN Laëticia, 155 la Basse Cour, garage
MAILLARD Michelle, 667 la Grande Touche, véranda
DUTEY Christophe, 29 route du Point de Vue, œil de bœuf
JONEAU Florent, 16 rue Pierre Robard, abri de jardin
CASTAING Jean-Claude, 31 impasse des Violettes, panneaux photovoltaïques
DALMAGNE Pascal, 11 rue des Aigrettes, garage
PRUNIER Jean-François, 7 route d'Arthon, clôture
SABATINI De LA FOATA Pascal, 4 bis rue de la Petite Touche, abri de jardin
RODRIGUEZ Annie, 67 route du Point de Vue, clôture
EDF ENR, 143 la Jubardière, panneaux photovoltaïques
DEROUET Mickaël, 5 rue de la Frazelière, piscine
BOUTET Jérôme, 11 rue de la Frazelière, garage à vélos
DROUAULT Joël, 6 rue des Ragonies, clôture
OPEN ENERGIE, 20 le Petit Pré, panneaux photovoltaïques
LEGAVRE Jean-Philippe, 6 rue des Cygnes, pergola
SCI LE BUREAU, 1 avenue de la Gare, ravalement
RELANDEAU Loïc, 763 la Coussais, clôture
BROSSEAU Nicolas, 45 rue de la Frazelière, clôture
DUGUE Frédéric, 214 la Nobleterie, piscine
GATINEAU Gérard, 22 bis rue des Rivières, clôture et portail
GARRIOU Michel, 19 bis rue de Machecoul, abri de jardin
BOUHIER Nancy, 6 rue de la Frazelière, clôture
Résidence Immaculée, rue de l'Hôpital, parking (22 places)
GERNIGON Mélinda, 18 rue de la Foliette, fenêtres de toit
MAZROU Fouad, 11 rue des Hortensias, piscine
CHARDON Françoise, 31/33 route des Puymains, démolition partielle garage et modifs façade
LELIEVRE Jessica, 15 Huchepie, modifications ouvertures
CARIOU Mireille, 189 rue Joseph Beaulieu, clôture
GARNIER Jean, 13 bis rue du Calvaire, piscine
GARNIER Jean, 13 bis rue du Calvaire, abri de jardin
DURAND Bruno, 16 route de Port la Roche, clôture
VERON Jimmy, 6 impasse Beau Soleil, clôture
GARNIER Jean, 13 bis rue du Calvaire, garage en habitation
CHANSON Hugo, 21 rue Pierre Robard, abri de jardin
VALET Didier, 18 route du Point de Vue, terrasse surélevée
FAYE Frédéric, 3 impasse du Fondreau, lotissement un lot
NOBLET Karine, 28 rue des Ragonies, modification de façade



Isabelle CALARD
Adjointe aux Affaires
scolaires, Enfance,
Jeunesse

Le Complexe scolaire de Fresnay



Contexte

Qui ne s'est jamais dit, en passant devant un préfabriqué installé dans une école « C'était prévisible, avec les lotissements qui voient le jour dans cette commune, un jour ou l'autre l'école ne sera plus assez grande ! ».

Eh bien, c'est précisément ce constat que les élus de Fresnay avaient fait en 2013 en voyant progresser les effectifs de l'école Victor Schœlcher (+15% entre 2010 et 2013). Et comme notre rôle d'élus est à la fois de gérer les affaires courantes de la collectivité et également d'anticiper l'avenir, la construction d'un nouveau complexe scolaire avait déjà été inscrite au programme de campagne de la liste Jean-Bernard FERRER aux élections municipales de 2014. Pour faire face de manière provisoire à cette augmentation des effectifs, pendant l'été 2015, la mairie de Fresnay a installé un modulaire dans le terrain jouxtant l'école pour pouvoir créer une salle de motricité, jusqu'alors absente et pourtant ô combien nécessaire.

Autre date clef, 19 février 2013. Par délibération, le Conseil Municipal de Fresnay-en-Retz a validé le dossier de création de la ZAC multi sites (Zone d'Aménagement Concertée) Beausoleil

La Cabiterie, devant accueillir environ 210 logements sur 15 ans. Le nombre d'habitants de la commune déléguée de Fresnay-en-Retz va donc inévitablement augmenter dans les années 2020-2030, et les effectifs des écoles progresser en corrélation avec l'évolution de la population.

C'est donc dans ce contexte qu'Alain DURRENS et l'équipe municipale de Villeneuve-en-Retz (2016 à 2020), avaient pris la décision de lancer le projet de complexe scolaire, ayant fait le constat non seulement de l'exiguïté des locaux existants mais également de leur vétusté.

Ce projet, basé sur le programme établi par un cabinet consultant, en s'appuyant sur les réunions du comité de pilotage (cf. ci-dessous), a été VOTÉ À L'UNANIMITÉ, autrement dit pas une abstention, pas un contre ! le 6 février 2019. Le projet, approuvé par l'ensemble de l'équipe municipale, allait donc se poursuivre selon les différentes étapes présentées dans le chapitre « Calendrier du projet » ci-dessous.

Parties prenantes du projet

Le projet de complexe scolaire est géré par un comité de pilotage, constitué de quatre groupes :

- Un premier groupe représentant l'école, mené par sa directrice Mme Hélène SIGOGNE, ainsi que les enseignants de l'équipe pédagogique, et des représentants de parents d'élèves ;
- Un second groupe représentant l'équipe d'animation périscolaire et extrascolaire, mené par Mr Vincent BRARD, Directeur Enfance Jeunesse de Villeneuve-en-Retz ;

- Un troisième groupe représentant l'équipe de restauration scolaire, mené par Mme Nadine AMIANT, responsable du restaurant scolaire de Fresnay ;
- Un quatrième groupe représentant les élus, coordonné par le binôme, Jean-Bernard FERRER et Isabelle CALARD.

Ainsi toutes les parties prenantes de ce projet se sont associées pour établir le cahier des charges et assurer le suivi du projet.

Calendrier du projet



Livraison prévue : Juin 2023.

* APS : Avant-Projet Sommaire

* APD : Avant-Projet Définitif

La phase « Programme » de Février 2017 à Février 2019

Les 3 entités (école, restaurant scolaire et APS/ALSH) doivent être agrandies pour augmenter leur capacité d'accueil. Le choix a été fait de ne réaliser qu'un seul site et de regrouper les locaux de l'école, de l'accueil périscolaire extrascolaire, et du restaurant scolaire, dans le but de mutualiser au maximum les espaces à usage commun : cour de récréation, sanitaires, certaines salles (sieste, motricité) et d'utilités (chauffage). Vous pourrez le voir plus loin dans cet article, de nombreux espaces ont été mutualisés, permettant ainsi de réduire la surface du bâti.

La phase « Programme » avait pour objectif principal de définir les besoins de chacune des composantes, en termes de surface, de flux et également du choix du site d'implantation.

LE SITE D'IMPLANTATION

Trois sites avaient été identifiés au démarrage du projet : le site actuel de l'école et la parcelle adjacente, comprenant le parking utilisé par les usagers des commerces et restaurants, le site Colarena, et le site de l'ancien terrain de foot stabilisé, utilisé le plus souvent en parking pour les manifestations.

Parmi les critères considérés pour le choix du site, ont été pris en compte **la question des risques et inconvénients inhérents à l'emplacement** :

- Pour le site actuel, avaient été identifiés les risques liés aux transports de matières dangereuses en plus de celui du trafic routier sur la route départementale à fort passage longeant l'école, le bruit subi par les élèves et enseignants pendant toute la durée des travaux et l'intégration du parking actuellement utilisé par les usagers des commerces et restaurants, qui aurait pénalisé leur activité et le développement économique de notre commune.
- Pour le site Colarena, avaient été identifiés les risques de santé publique, compte-tenu des activités économiques antérieures sur le site.
- Pour le site « ancien terrain de foot stabilisé », aucun risque n'a été identifié, celui-ci n'ayant été utilisé que très peu, moins d'une fois par an pour les activités footballistiques, et ce depuis les 6 dernières années.

Compte-tenu des éléments pris en compte dans l'analyse, le site de l'ancien terrain de foot a été choisi pour accueillir le futur complexe scolaire. Le programme, rédigé par le cabinet Dupont, a été validé lors du conseil municipal du 6 février 2019. Ce programme a ainsi pu servir de base pour le concours d'architecte, démarche réglementaire obligatoire pour ce type de projet.

Choix du concours d'architecte

En décembre 2019, le groupe constitué d'élus, avec pour chef de file, Alain DURRENS, maire de Villeneuve-en-Retz de l'époque, a choisi le projet du cabinet d'architecte PADW.

Présentation du complexe

Le complexe scolaire est structuré en 4 blocs principaux avec des zones communes à chacun de ces espaces :

- Bloc Ecole,
- Bloc Accueil Périscolaire / Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Bloc Restaurant Scolaire
- Bloc Récréation

La surface du projet est d'environ 2000 m² pour les surfaces intérieures et de 3000 m² pour les surfaces extérieures.

LE BLOC ÉCOLE est composé des classes maternelles, des classes élémentaires, de la bibliothèque, d'une cuisine pédagogique, du bureau de direction, de la salle des maîtres et d'espaces reprographie et locaux d'archives.

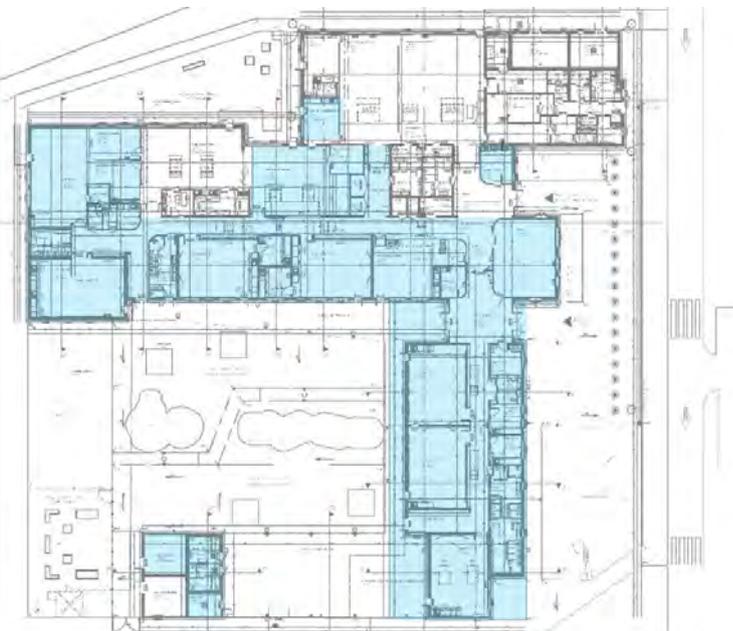
Pour le secteur maternel :

- 3 classes composées chacune d'une salle de classe et d'un atelier ;
- une salle de sieste, une salle de motricité et 2 blocs sanitaires mutualisés avec l'espace périscolaire et extrascolaire.

Pour le secteur élémentaire :

- 3 salles de classes et 2 ateliers ;
- 2 blocs sanitaires, l'un garçons l'autre filles ;
- un emplacement pour une 4^{ème} classe, aménageable en quelques mois seulement.

C'est environ 900 m² dont 150 m² mutualisés avec d'autres blocs.



(suite en page 21)

Réorganisation de la mairie



Depuis la rentrée, la municipalité a dû réorganiser ses services suite à la création des services de proximité **France Services** et de l'**Agence Postale Communale**. Retour sur ces récentes évolutions :

Dès le lundi 13 septembre, un **pôle administratif** mairie a été créé accueillant les services municipaux suivants :

- Accueil/ Etat civil
- Vie associative
- Urbanisme
- Ressources humaines
- Comptabilité
- Communication
- Direction Générale des Services
- Police Municipale
- Bureau du Maire
- Bureau des Adjoints

Ce pôle se situe au **31 rue des Jaunins – Bourgneuf**, et remplace l'ancien SDIS.

Concernant l'ancien site situé **1 rue de l'Elinet à Bourgneuf**, il accueille depuis début octobre les services de proximité : **France Services** et **CCAS**, et depuis fin novembre l'**Agence Postale Communale**.



France Services est un nouvel espace dédié pour vous accompagner et simplifier vos démarches administratives quotidiennes. Les services proposés dans cet espace sont gratuits et englobent plusieurs domaines :

- **Famille** : Demande d'allocation, déclarer un changement de situation...
- **Santé** : Créer votre compte Ameli, demander une prestation, imprimer une attestation de droit...
- **Emploi** : Recherche d'emploi, inscription Pôle Emploi...
- **Retraite** : Relevé de carrière, attestation...
- **Justice** : Faire face à un litige ou à un conflit, contacter un professionnel de la justice...
- **Jeunesse** : Accéder aux structures d'accompagnement (Point d'information jeunesse, Mission locale etc.)

Cet espace **France Services** vous permet également de prendre rendez-vous avec des partenaires selon votre besoin dans les locaux (CAF, CARSAT, Assurance Maladie, MSA etc.).

France Services vous accueille 1 rue de l'Elinet – Bourgneuf 44580 Villeneuve en Retz. Nos agents sont joignables par téléphone au 02.51.18.06.42 ou par mail à l'adresse : franceservices@villeneuveenretz.fr.



L'**Agence Postale Communale**, quant à elle, est présente dans ces mêmes locaux et permet de palier à la fermeture de la Poste en novembre. Par conséquent, le maintien du service pour la population est assuré.

La mairie de Fresnay reste ouverte les mardis, jeudis et vendredis matins et le mercredi toute la journée, pour les services accueil et état civil.

REORGANISATION MAIRIE



MAIRIE
Pôle de proximité
1 rue de l'Elinet
Bourgneuf

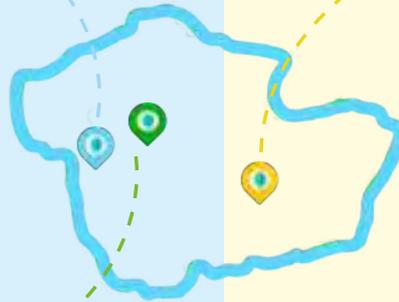
02.51.18.06.42
franceservices@villeneuveenretz.fr

- Agence postale
- France Services
- CCAS

MAIRIE DÉLÉGUÉE
24 rue de Pornic
Fresnay

02 40 21 41 32
mairie.deleguee@villeneuveenretz.fr

- Accueil public
- Etat civil



MAIRIE
Pôle administratif
31 rue des Jaunins
Bourgneuf

02 40 21 40 07
mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr

- Accueil public
- Etat civil
- Urbanisme
- Vie associative
- Communication
- Police municipale
- Direction générale des services
- Maires et adjoint.e.s

HORAIRES MAIRIE



		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	
		8h45 12h30	13h30 17h00	8h45 12h30	13h30 17h00	8h45 12h30	13h30 17h00	8h45 12h30	13h30 17h00	8h45 12h30	13h30 17h00	8h45 12h30	
B O U R G N E U F	Mairie Pôle de proximité 1 rue de l'Elinet	Agence postale											
		France Services			CER		CER		CER				
		CCAS			RDV		RDV		RDV				
	Mairie Pôle administratif 31 rue des Jaunins	Accueil public											
		Urbanisme											
		Etat civil											
		Vie associative											
		Communication											
		Police Municipale											
Direction													
Maires et adjoint.e.s	SUR RENDEZ-VOUS												
FRESNAY	Mairie déléguée 24 rue de Pornic	Accueil public											
		Etat civil											

LEGENDE :

- Ouvert au public
- Ouvert au public
- Ouvert au public
- Fermé au public
- CER Antenne France Services à Chaumes-en-Retz



Facebook @mairieVilleneuveEnRetz



Youtube : MAIRIE Villeneuve

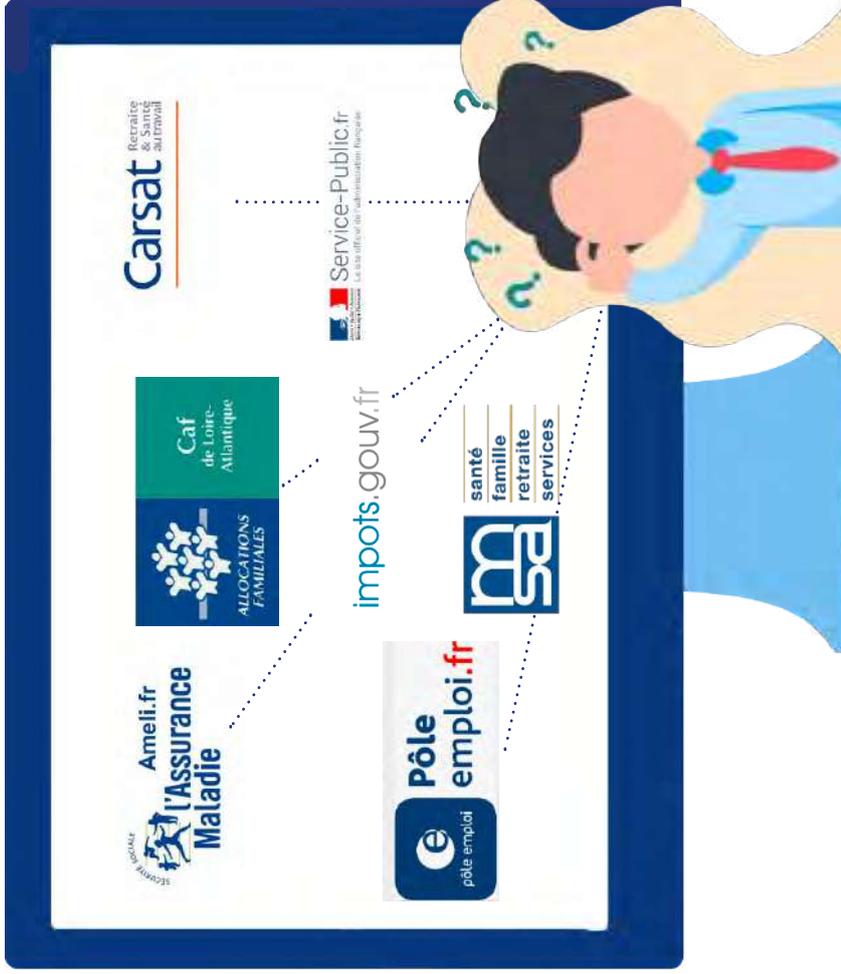


**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES

Villeneuve-en-Retz



Un service gratuit, proche de chez vous pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien.



FRANCE SERVICES

Faciliter vos démarches au quotidien



Famille

Demande d'allocation, déclarer un changement de situation...



Santé

Créer votre compte Ameli, demander une prestation, imprimer une attestation de droit...



Emploi

Recherches d'emploi, inscription Pôle Emploi...



Retraite

Relevé de carrière, attestation...



Justice

Faire face à un litige ou à un conflit, contacter un professionnel de la justice...



Jeunesse

Accéder aux structures d'accompagnement (Point d'information jeunesse, Mission locale etc.)



Nos agents France Services vous apportent une réponse personnalisée selon votre demande.

FRANCE SERVICES

Vous mettre en lien avec des partenaires

8 partenaires nationaux en un seul lieu



4 partenaires présents dans nos locaux sur rendez-vous

- Conciliatrice de justice
- ADIL (Agence départementale d'information logement)
- Espaces départementaux des solidarités (EDS)
- Inseretz

1 espace numérique à disposition



Afin de vous rendre autonome dans vos démarches, un espace numérique est à votre disposition :

- Ordinateurs
- Connexion internet
- Téléphone
- Imprimante, copieur

FRANCE SERVICES

Deux lieux d'accueil à votre disposition



Villeneuve-en-Retz

**1 rue de l'Elinet
- Bourgneuf -
44580 Villeneuve-en-Retz**

**Lundi et Vendredi :
8h45-12h30 / 13h30-17h
Mardi, Mercredi et Jeudi :
8h45-12h30
Samedi : 9h-12h00**

02.51.18.06.42



Chaumes-en-Retz

**6 rue de Nantes
- Chéméré -
44680 Chaumes-en-Retz**

**Mardi, Mercredi et Jeudi :
14h-17h**

07.64.61.84.29

Contact

franceservices@villeneuveenretz.fr





POUR LE BLOC APS ALSH :

- une salle d'activité ;
- une salle de lecture ;
- un jardin pédagogique ;
- une salle d'animateurs et un bureau de direction ;
- une salle de motricité, mutualisée avec l'école.

Ce bloc représente 350 m² dont environ 180 m² mutualisés avec d'autres blocs.

POUR LE BLOC RESTAURANT SCOLAIRE :

- deux salles de restauration, une pour les maternelles, l'autre pour les primaires, précédées de sanitaires enfants ;
- une salle de restauration pour adultes ;
- une zone technique, organisée en plusieurs salles de sorte à respecter la marche en avant des denrées alimentaires et les normes sanitaires en vigueur ;
- une salle plonge ;
- des vestiaires pour le personnel ;
- une buanderie ;
- un bureau pour le responsable de site.

Ce bloc représente environ 360 m² dont environ 125 m² mutualisés avec d'autres blocs.



Enfin, l'espace **RÉCRÉATION** est divisé en deux parties, dont une partie cour végétalisée et jardin pédagogique.



Comme vous avez pu le constater, de nombreux espaces ont été mutualisés, entre école, APS/ALSH et cantine ou entre école et APS/ALSH ou encore entre APS/ALSH et cantine, ainsi que la grande majorité des locaux techniques (120 m² sur 140 m², soit 85 %), ce qui représente 34 % des surfaces intérieures et 51 % des surfaces extérieures.

Ce travail a bien évidemment permis de rationaliser les coûts, non seulement en terme d'investissement mais également à l'avenir en terme d'exploitation.

Qualité énergétique du projet

La qualité énergétique et environnementale a fait l'objet d'une analyse approfondie dans l'objectif de mettre en place une infrastructure respectueuse de la réglementation en vigueur, et de réduire autant que possible les charges d'exploitation correspondant aux dépenses énergétiques. Les éléments clefs de ce dispositif sont les suivants :

• **Un soin particulier apporté à l'enveloppe du bâtiment**

Le soin apporté à l'enveloppe du bâtiment constitue le premier élément garant d'une consommation modérée. Cette enveloppe constituée notamment de mur en ossature bois avec une isolation de forte épaisseur permettra d'obtenir une performance énergétique conséquente avec des besoins réduits en termes de chauffage.

Des vitrages en nombre suffisant et bien orientés permettront de bénéficier, à certains moments de la journée, d'apports gratuits avec la possibilité de moduler ces apports par des protections solaires.

• **Les solutions d'éclairage naturel**

Les zones éloignées des menuiseries situées en périmétrique du bâtiment sont ponctuées de puits de lumière qui apporteront un éclairage naturel pendant la journée.

Lorsque la luminosité extérieure ne sera plus suffisante, un éclairage artificiel sur la base de l'utilisation des sources lumineuses LED prendra le relais.

• **Le dosage du renouvellement d'air**

Le renouvellement d'air, assurant une bonne qualité de l'ambiance des occupants, peut également être source d'une consommation importante. Pour les salles courantes, ce renouvellement d'air sera modulé en fonction de la présence des occupants afin de limiter les consommations liées au réchauffage de cet air en saison hivernale.

Pour les salles plus densément occupées de restauration et d'activités, des systèmes de double flux individuels par salle permettront un renouvellement d'air accentué avec une récupération d'énergie sur l'air extrait de plus de 80 %.

Spécifiquement pour les salles d'activités, les systèmes de double flux intégreront une mini aérothermie qui permettra de valoriser encore plus la récupération d'énergie en hiver mais permettront également un léger rafraîchissement de l'air introduit en saison estivale lors de fortes périodes de canicule.

• **La production de chaleur**

Basée sur le principe d'une production de chaleur dite renouvelable utilisant des granulés de bois, cette solution permettra d'utiliser un système de chauffage émettant contractuellement très peu de CO2 avec l'usage d'un combustible sec caractérisé par un rendement de production de chaleur très élevé.

La production de chaleur sera pilotée par une régulation qui anticipera les besoins en fonction des variations de climat et en fonction de l'utilisation des locaux.

Chaque secteur disposera d'une distribution indépendante permettant de moduler la diffusion de la chaleur en fonction des besoins et des usages de chaque zone de bâtiments.

• **La gestion technique centralisée (GTC)**

Cette technique de pilotage des systèmes de chauffage et de ventilation permettra d'optimiser l'ensemble des installations pour utiliser l'énergie au plus près des besoins avec des capacités accrues d'enregistrement des consommations, énergie par énergie. Ainsi ce dispositif permettra le suivi en temps réel de données fiables de consommation, et la programmation d'alertes en cas de dérive.

• **La production d'énergie**

Une production d'énergie électrique par une surface raisonnée de panneaux photovoltaïques (20 m²) permettra de couvrir les besoins de base du groupe scolaire en compensant par exemple les besoins des moteurs de ventilation permanente, ou encore certains besoins concernant la production de froid pour la cuisine du restaurant.

Les résultats des études réglementaires de consommation d'énergie donnent une qualité de l'enveloppe des bâtiments supérieure de 46 % par rapport aux standards actuels... La consommation d'énergie primaire quant à elle présente un gain de près de 26 % par rapport aux standards utilisés en 2021.



Coût du projet

Le Conseil Municipal du 28 septembre 2021 a approuvé à la majorité le projet complexe scolaire pour un montant de 4 129 105 € selon le plan de financement détaillé dans le tableau ci-dessous. Le projet complexe scolaire est financé par plusieurs sources :

- Autofinancement de la commune, inscrit au budget d'investissement principal ;
- Subventions de différentes sources : État, Région, Département ;
- Participation de l'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, pour la part APS/ALSH.

Projet Complexe scolaire Fresnay		Financement du projet Complexe scolaire Fresnay				
Nature	Montant (HT)	Co financeurs	Dispositif	Montant (HT)	Acquis Refusé Sollicité	Taux
Travaux	3 728 000 €	État	DETR (Restaurant et Accueil)	350 000 €	Acquis	8,48%
Études Maîtrise d'œuvre	378 249 €	État	DETR (École)	223 750 €	Acquis	5,42%
Contrôle Technique de la construction	11 460 €	Région	Fonds École	100 000 €	Acquis	2,42%
Sécurité et Protection de la Santé	3 776 €	Département	Soutien aux territoires	600 000 €	Sollicité	14,53%
Étude de sols	5 120 €	Autres : Pornic Agglo	Compétence PEEJ	905 677 €	Acquis	21,93%
Loi sur l'eau	2 500 €	Total Co financements :		2 179 427 €		52,78%
Coût total du projet :		4 129 105 €	Part d'auto financement (Emprunt et fonds propres)		1 949 678 €	47,22%

NB : Les projets d'investissement sont présentés en Hors Taxes, la collectivité récupère la quasi-totalité de la TVA. C'est pour cette raison que le coût de ce projet, tout comme tous les projets inscrits au budget d'investissement, sont présentés en € HT. L'autofinancement de ce projet a été établi comme suit : attribution de 600 000 € pendant 3 ans sur les budgets d'investissement de 2020, 2021 et 2022. Le reliquat sera financé en 2023, année prévue de livraison du complexe.



Stéphane ORY
Adjoint à l'Agriculture
et l'Environnement

Environnement

Label villes et villages étoilés

Il y a maintenant une dizaine d'années, la commune de Bourgneuf-en-Retz, s'était engagée progressivement dans la modernisation de son éclairage public communal par des luminaires LED basse consommation. Elle avait aussi fait le choix de modifier l'amplitude de fonctionnement de l'éclairage la nuit avec une coupure entre 23 h et 6 h du matin.



Un label décerné par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) récompense les villes et villages qui s'engagent dans la préservation du ciel et de l'environnement nocturne. Ce label « Villes et villages étoilés » se décline d'une à cinq étoiles selon le niveau d'implication de la commune. En 2015, en répondant au questionnaire et aux critères requis, l'ANPCEN avait alors octroyé « 1 étoile » à la commune de Bourgneuf-en-Retz.

Ce travail commencé, la commune nouvelle de Villeneuve-en-Retz a souhaité le poursuivre et même accroître ses efforts en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement nocturne, tant pour l'homme que pour la biodiversité, et poursuivre ses efforts en matière d'économie d'énergie. Elle a franchi un grand pas dans la maîtrise de l'éclairage public en coupant totalement l'éclairage dans la période du 15 mai au 1^{er} septembre. La commune a été récompensée dans sa démarche citoyenne, en obtenant « 3 étoiles ». En Loire Atlantique, seules 2 communes ont obtenu cette récompense, Villeneuve-en-Retz et Clisson.

La commune remercie vivement le club d'astronomie amateur « Les randonneurs des étoiles » à l'origine de ce projet de labélisation et dont les membres sont sensibles à toute pollution lumineuse. Sans leur concours, rien n'aurait pu être possible.

Si la préservation du ciel nocturne et la diminution des gaz à effet de serre sont importantes, cela a conduit aussi la commune à faire de substantielles économies.

La municipalité vous invite samedi 18 décembre à 10h30 au Musée du Pays de Retz où la commune recevra officiellement le Label Village Etoilé, 3 étoiles.

Marc et Brigitte Robin – Parc et Jardin de Beaumont

C'est par passion pour la biodiversité, l'environnement et par conviction écologique que Brigitte et Marc Robin ont décidé de créer ce parc et jardin paysager qui couvre une surface de 4 hectares.

Ce parc et jardin a connu ses débuts en 1984 autour d'un étang dans lequel se déversent 12 mares. Ce havre de paix naturel renferme des milliers d'arbres, arbustes et plantes se développant en harmonie avec la nature, et qui sont toutes et tous des espèces endémiques. L'enjeu pour Marc et Brigitte n'est pas d'y installer des plantes rares mais plutôt de créer un cadre idyllique aux multiples perspectives qui réjouiront les visiteurs.

Chênes verts, frênes, bambous ou encore courges massues, le parc regorge d'une multitude de variétés de plantes et d'arbustes entretenus avec passion et soin. Comme le souligne Marc, « *Je n'ai pas besoin de partir en vacances, tout ce qui me rend heureux se trouve ici* ».

Aménagé initialement pour la faune et plus particulièrement les oiseaux, on peut trouver au sein du jardin un observatoire en bois qui donne sur le parc ainsi que sur le champ d'en face, ce qui montre l'inclusion totale de cet endroit dans son environnement. Des espèces rares dans la région ont d'ailleurs pu être observées comme la cigogne noire, le pic noir ou encore l'engoulevent. À l'origine, une partie du parc était une ancienne prairie. Marc et Brigitte l'ont donc aménagée en y créant un étang ainsi que des pontons en bois ou encore des chemins en ardoise afin de faciliter la déambulation dans le jardin tout en utilisant ou réutilisant des matériaux naturels non transformés. Par la suite, le parc s'est développé en accueillant d'autres variétés de végétaux toutes plus spécifiques les unes que les autres. Marc et Brigitte sont également très attachés à respecter une démarche écologique qui les guide dans la création du jardin sous tous ses angles. C'est une conviction forte pour ces deux amoureux de la nature. Des toilettes sèches ont d'ailleurs été aménagées pour les visiteurs afin de rester dans cette ligne de conduite.

Des visites sont organisées notamment lors des rendez-vous aux jardins ou encore pour des expositions d'œuvres d'artistes au sein des massifs. Le lieu n'a pas pour ambition d'accueillir un grand nombre de visiteurs afin de conserver son charme et son atmosphère hors du temps. La visite du jardin est possible sur rendez-vous au 06.19.93.04.91. Par ailleurs, Marc et Brigitte commercialisent des bambous ainsi que des créations réalisées à base de ces plantes comme des nichoirs fabriqués artisanalement.





Ange SPANO
Adjoint à la Culture,
Patrimoine et PMR

Palmarès des ouvrages les plus empruntés dans les bibliothèques municipales

Palmarès des ouvrages les plus empruntés dans les bibliothèques municipales

PAR LES ENFANTS :

- "Max et Lili aiment trop rire"
- "Splatoon" (Manga)
- "Le club des cinq - Le trésor de l'île" (Bibliothèque verte)
- "Lulu et Nelson" de Charlotte Girard

PAR LES ADULTES :

- "Rien ne t'efface" de Michel Bussi
- "1991" de Franck Thilliez
- "Et que ne durent que les moments doux" de Virginie Grimaldi
- "Poussières" de Jean Anglade



Les bibliothèques municipales se sont dotées de nouveaux magazines.

Pour les enfants : "Images doc" et "Astrapi".

Pour les adultes : " 60 millions de consommateurs", "Psychologie" et "Santé magazine".

Observation du ciel Hiver 2021-2022

Le ciel d'hiver est moins riche en objets célestes que le ciel d'été, dû à notre position dans notre course autour du soleil. L'été, nous sommes orientés vers le cœur de notre galaxie la Voie lactée, plus riche en étoiles, alors que l'hiver nous voyons l'extérieur de la voie lactée, moins fourni en objets stellaires.



un bel écrin d'étoiles bleues bien visibles avec une paire de jumelles.

Dans la constellation du taureau, la nébuleuse du crabe, constituée par l'explosion d'une super nova, est le premier objet recensé par Charles Messier, astronome du 18^{ème} siècle, dans son fameux catalogue sous le matricule de M 1. La super nova avait, à l'origine, été détectée en 1054 par les indiens Najaros, les arabes et les Chinois.

C'est aussi le moment de voir Sirius, éclatante étoile du Grand Chien, située à 8,6 années lumières de la Terre, l'une des plus brillantes de notre ciel (une année lumière égale 10 000 milliards de kms).

Jupiter et Saturne, bien visibles jusqu'en octobre, vont disparaître lentement sur l'horizon sud-ouest. Jupiter, la plus grande planète du système solaire, est 10 fois plus grande que la Terre. Elle est située à 778 millions de kms du soleil (la Terre à 150 millions de kms), et met 11,8 ans à en faire le tour et tourne sur elle-même en 10 heures.

Nous avons des constellations très importantes, comme la plus belle, Orion. Son grand nuage de gaz et de poussières, détectable à l'œil nu, est une merveille, même avec un petit télescope ; c'est dans son cœur que naissent des étoiles. La constellation d'Orion est formée par un grand parallélogramme d'étoiles, Bételgeuse (géante rouge en fin de vie), Bellatrix, les 3 rois au milieu, Rigel (géante bleue, toute jeune), et Sphaïs.

Fin 2020, l'éclat de Bételgeuse avait tellement diminué, que l'on a cru à une fin proche. Elle a depuis repris son éclat initial. Il s'agissait probablement d'un nuage galactique de poussière qui a masqué son éclat.

Parmi les amas d'étoiles du moment, les pléiades nous offrent



Bourgneuf à la croisée des chemins

Le vieux bourg de Bourgneuf est enserré dans son réseau de rues étroites comme dans autant de remparts. Cette caractéristique en fait un lieu mal adapté à la circulation d'aujourd'hui, mais elle est pour beaucoup dans son charme et sa personnalité. De ce fait, si l'on écarte les contournements récents, on pourrait considérer que peu de choses ont changé depuis quelques siècles, lorsque sa situation de port faisait de Bourgneuf un lieu d'attraction, d'échange et de rassemblement. Ce fut l'objectif même de sa création.



Un peu à l'écart du bourg, des "chaussées" médiévales avaient permis de traverser les étangs et les cours d'eau. Ces derniers avaient aussi un rôle important dans les transports, au même titre que les voies terrestres plus ou moins praticables, surtout en hiver. De nombreux chemins de terre quadrillaient le territoire. Certains existent toujours. Tous ne sont plus identifiables au cœur d'une végétation qui s'est largement développée et d'un mode de culture de la terre qui n'a plus besoin d'eux.

Donc, circuler n'était pas si facile. Écoutons les usagers du 19^{ème} siècle : *"En 1801, les communications de Bourgneuf avec Machecoul, Prigny, Arthon et l'île de Bouin sont très difficiles pendant 4 mois ; ce ne sont que bourbiers qui depuis 3 ans s'accroissent d'une manière effrayante. J'ose à peine parler du chemin de Machecoul"*.

Pour remédier à cette situation, les infrastructures ont progressivement évolué en fonction des besoins. Deux directions ont connu des restructurations importantes : vers le sud et la Vendée, d'une part, vers l'ouest et Pornic, d'autre part.

Au fur et à mesure de l'envasement de la Baie, la nécessité de maintenir un accès à la mer et au port, désormais au Collet, est à l'origine de la construction, en 1755, d'une chaussée en terre, pavée de pierres de lest, longue de 1500m, de la ville (place de la Taillée) au Petit Collet ("pont de fer") : la chaussée d'Aiguillon. Les travaux en sont confiés au commandant Robard, originaire de Bourgneuf. Le tracé longe la Taillée ; il sera rectifié en 1836. L'ouvrage sera ensuite incorporé à la route de Bourgneuf à Bouin, elle-même élément de la "route stratégique n°23", de Nantes à La Barre-de-Monts. Cette voie permettait le seul trafic de voyageurs entre Bourgneuf et Beauvoir assuré, deux fois par jour, par la grosse berline jaune du père Borry.

Vers l'ouest, la zone des marais bordait le cours de la Taillée. Après le pont Edelin, un chemin permettait d'aller vers Prigny, via le moulin St Laurent, La Robardière et Méré, et, au-delà, vers Pornic, suivant en cela une voie romaine qui longeait l'ancienne "rive" du marais. A la sortie du bourg, *"ce n'est qu'un chemin couvert d'eau l'hiver, depuis le portail de la cour de l'Hôpital jusqu'à 200 mètres à peu près au-delà du pont, dit "le pont de l'Hôpital", de sorte que le passage après les grandes pluies est totalement interrompu pour les gens de pied, et périlleux pour les gens à cheval"*. La mauvaise qualité de cette liaison avec Pornic et le déclin de Prigny conduisent, en 1840, au tracé d'une route directe de Bourgneuf à Pornic. A la sortie du bourg, elle file en ligne droite du pont Edelin au bois de la Motte. Au passage, elle coupe en deux l'ancien abreuvoir municipal de l'Archemin. Encore utilisé en 1865, celui-ci sera ensuite asséché, laissant place au petit square René-Guy Cadou.

Au final, on constate que les liaisons de Bourgneuf avec le reste de la région ont été peu restructurées, mais progressivement améliorées. Mais, avec le temps, la ville devenant plus un point de passage qu'un point de concours, les évolutions récentes consistent davantage à la contourner qu'à la desservir.

Alain BENZONI





Ange SPANO
Adjoint à la Culture,
Patrimoine et PMR



Nancy PINEAU
Adjointe à la Vie associative
et Sports

25 septembre – L'eau de Là

Ambiance souvent poétique, parfois humoristique, mais toujours intimiste aux étangs de Bourgneuf. Malgré une météo capricieuse en début d'après-midi, c'est dans ce cadre inspirant que Territoires Imaginaires, sous l'égide de Pornic Agglo Pays de Retz et la commune de Villeneuve-en-Retz, a conçu une journée riche d'instant de découverte, de poésie, d'interrogation et de contemplation.

Le programme s'adressait aux petits comme aux grands : sieste musicale, balade fluviale, poésie théâtrale, entresort forain, conférence décalée, musique.

La journée s'est clôturée dans une ambiance festive, par un spectacle hors du commun. Agua Sonora nous a offert un concert de musique latino-américaine donné sur l'eau avec des musiciens posés sur l'étang tels des nénuphars.



Apéro Concert



Concert sur l'eau - Agua Sonora



Entresort Forain



Sieste Musicale



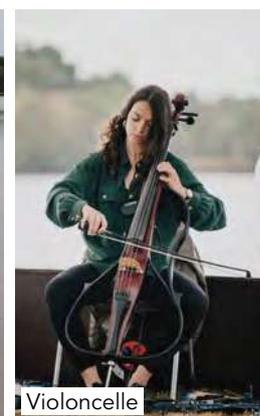
Apéro Concert



Conférence décalée sur l'eau



Balade fluviale



Violoncelle



École Sacré Cœur



Pour s'inscrire : La directrice, Mme Rocton, se tient à la disposition des parents désirant inscrire leur(s) enfant(s). Une rentrée en cours d'année peut être envisagée. Des rendez-vous sont possibles le vendredi dans la journée et tous les soirs après la classe.

La vie de l'école :

Nous avons débuté cette nouvelle année scolaire avec l'élection de nos délégués. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 8 octobre. Les délégués participeront aux trois conseils d'établissement organisés pendant l'année scolaire.



Un nouveau projet d'école sur 3 ans : Donner aux élèves les moyens de mieux se connaître pour s'engager dans les activités scolaires, interagir avec et dans son environnement, conquérir leur autonomie et exercer progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

Cette année, des activités seront proposées à l'enfant pour lui permettre de faire de son corps un allié précieux pour optimiser les apprentissages. Un fil conducteur pour ce projet : Des routines motrices.

Samedi 9 octobre : Cette première matinée d'école sans cartable fut l'occasion de lancer notre projet que nous intitulerons : « Pause & Pose ».



Événement à venir :

Samedi 15 janvier 2022 : Matinée portes ouvertes : Venez découvrir l'équipe, les associations, l'établissement.

École Victor Schœlcher

L'année scolaire 2021-2022 commence en rythme et en musique à l'école Victor Schœlcher !

Cette année les élèves « voyageront à travers le temps » en parcourant les grandes périodes de l'histoire : **Préhistoire, antiquité, moyen âge, temps modernes et époque contemporaine.**

Des sorties et des interventions seront organisées autour de ce thème au niveau historique, artistique et musical.

Stéphanie, intervenante de « Musique et danse » et musicienne professionnelle, travaille sur ces différentes périodes de l'histoire, les percussions corporelles et le rythme, avec les élèves de la GS au CM2, une fois par semaine de septembre à décembre. Pour clôturer les interventions, chaque groupe d'élèves présentera sa création au théâtre de Fresnay devant tous les élèves de l'école.

L'école Victor Schœlcher accueille tous les élèves de la TPS au CM2.

PLUS D'INFORMATIONS :

02.40.21.47.19

ce.0440545d@ac-nantes.fr



Vie associative et Sports



La Pétanque Novembourgeoise : Une saison riche en performances !

L'année 2021 s'achève doucement. la Pétanque Novembourgeoise, avec ses 74 adhérents, a participé à différents championnats et coupes : coupe de France et coupe de District, avec des résultats divers.

Au championnat des clubs vétérans, l'équipe 1^{ère} termine en tête et accède à la division supérieure. Quant à l'équipe 2, elle finit 4^{ème} en souhaitant faire mieux l'année prochaine. En doublette, les 2 équipes engagées perdent en 16^{ème} de finale. Au championnat des clubs Séniors, l'équipe 1 a fait mieux que de participer, l'équipe 2 finit 1^{ère} et accède à la division supérieure. Bravo !

En octobre, le club s'est déplacé en terres espagnoles pour participer à un concours international. C'est à Blanès que 4 championnes et 6 champions de la Pétanque Novembourgeoise ont brillamment porté les couleurs du club et de Villeneuve-en-Retz.

Félicitations aux championnes Martine et Anita, qui se sont inclinées de peu en demi-finale du concours A, quant à Monique et Guilaine, elles perdent en finale le concours B.

La 2^{ème} semaine, la triplette mixte composée de Monique et ses amis a remporté le concours B.

La triplette masculine, Alain, Michel et Guy, a participé au concours A, et a rencontré de très bonnes équipes. La triplette Patrick, Philippe et Hervé a remporté haut la main le concours B.

Félicitations aux championnes et aux champions de ce concours international pour leurs résultats !

C'est avec plaisir que les membres du club vous attendent. Ils seront heureux de vous retrouver aux entraînements les lundis et jeudis après-midi ou pour participer à la vie du club.



Chorale La Clé de Sel

Depuis septembre, la Chorale La Clé de Sel a repris ses répétitions, chaque lundi de 20h à 22h, à la salle polyvalente de Bourgneuf.

Durant la pandémie, les choristes ont pu répéter en utilisant le site de la chorale, alimenté régulièrement en nouveaux chants et vidéos de notre chef Dominique Chauvet.

Nous préparons activement cette saison. Le chef a concocté un nouveau programme : chants contemporains, classiques, en langues étrangères ...



Le premier concert des « Musicales » à Bourgneuf se tiendra à l'église Notre-Dame-de-Bon-Port, le dimanche 19 décembre, à 14h30. Entrée gratuite. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées. À noter : Concert d'été, le samedi 25 juin 2022 à 20h30.

Club Amitiés Saint Cyrienne (Génération Mouvement)

Après cette pandémie, qui n'en finit pas, les activités de l'association ont repris peu à peu au début de l'automne, notamment les jeux de cartes et de société les mardis après-midi. Par ailleurs, le club Amitiés Saint Cyrienne a organisé avec Grand Lieu Voyage une sortie d'une journée, le 20 septembre, dans le Pays Guérandais : 47 personnes y ont participé, avec une majorité de Saint Cyrien(nes). Le car a été complété avec des adhérents des deux autres clubs de la commune de Villeneuve-en-Retz, à savoir le « Club du Sourire » de Fresnay et le « Club Amitiés et Loisirs » de Bourgneuf : Journée très réussie par un temps magnifique pour la saison, et une super guide qui nous a accompagnés toute la journée avec des commentaires détaillés et précis sur les Marais salants, Guérande, La Brière, La Baule et la côte sauvage.

Journée très appréciée par les participants, et la phrase « Comme ça fait du bien de se retrouver » revenait sur toutes les lèvres sur le chemin du retour.

Pour 2022, nous espérons pouvoir nous retrouver pour le traditionnel repas interclubs et bien d'autres activités.

En attendant prenez soin de vous et de votre entourage.



CONTACT :
Président : Léon GAUTIER
06 88 98 68 80
leonettherese.gautier@orange.fr

Le Souvenir Français : Exposition sur « la Guerre oubliée de 1870/1871 »

Le Souvenir Français a présenté du 1^{er} au 10 Octobre une exposition sur « la Guerre oubliée de 1870/1871 » au Musée du Pays de Retz. Elle était composée, pour la 1^{ère} partie, de dix panneaux retraçant l'histoire de cette guerre et la Mémoire de pierre par les Monuments dans la France. On y trouvait aussi des objets d'époque tels que casques, sabres, médailles et revolvers. Pour la 2^{ème} partie, l'exposition proposait la présentation du Souvenir Français ainsi que des extraits du recueil sur les soldats de Villeneuve-en-Retz à cette époque, écrit et édité par le Comité de Machecoul-Légé. Ce recueil est toujours disponible.



CONTACT :
06 84 42 56 64

Le Villeneuve en Retz TT

Le Villeneuve en Retz TT repart pour une saison de compétition, qu'il espère complète. En effet, les deux dernières saisons ont été arrêtées par la covid 19.

Comme dans toutes les associations sportives, la covid 19 a fait mal dans nos effectifs de joueurs, surtout dans nos équipes de jeunes. Nous espérons que cette perte d'effectif au niveau de nos jeunes ne sera pas sur le long terme. Il en va de la survie du club.

Nous avons donc décidé de ne pas augmenter nos tarifs de licence, et de faire une ristourne de 20€ pour ceux qui étaient déjà licenciés. Nous avons repris la compétition, avec une équipe inscrite à chaque échelon départemental, D1 D2 D3 et D4. Les résultats des 1ers matchs nous confirment dans l'objectif de maintien de nos équipes.

Si vous êtes intéressés pour taquiner la petite balle blanche, dans une ambiance conviviale, joueuse et amicale, vous pouvez nous rejoindre.

- Les mercredis soir à la salle des sports de Fresnay pour 20h00 (avec un entraîneur diplômé).
- Les vendredis soir à la salle des sports de Bourgneuf pour 20h.
- Pour les jeunes, nous avons gardé un créneau les mardis soir à la salle des sports de Fresnay pour 18h40 (avec un entraîneur diplômé).

ON VOUS ATTEND !!!



CONTACT :
Président : Anthony ALLAIN
06 61 55 88 76

Le directeur de publication tient à signaler que cette tribune est mise en place par la nouvelle mandature, conformément à l'article L2121-27-1 du CGCT.

Libre d'expression, son contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner.

Villeneuve pour Tous

Nous sommes inquiets.

Le budget de la commune restera-t-il dans les années à venir aussi maîtriser que lors des mandatures précédentes ?

À titre d'exemple, abordons le financement du projet de construction d'une école à Fresnay, à l'aide des chiffres énoncés lors de différents conseils municipaux.

La mairie de Fresnay, avant la fusion, envisageait **uniquement** de rénover et d'agrandir l'école publique sur le site actuel. Cette stratégie budgétaire était financièrement raisonnable.

Mais depuis...

Juillet 2020 un coût de construction de 3,5 millions d'euros est annoncé. Cette somme a été revue à la hausse en septembre 2021 avec une estimation désormais de 4,184 703 €. À ces coûts, il convient d'ajouter la construction du parking devant la nouvelle école (+310 000€).

Sur la seule base des montants qui nous ont été communiqués, nous constatons que l'enveloppe globale a déjà atteint 4 494 703 € H.T, soit **5 393 643 € TTC** Rappelons que l'école publique de Fresnay reçoit 101 élèves.

Aujourd'hui nous ne connaissons toujours pas l'ensemble des coûts supplémentaires inhérents à cette construction. D'autres éléments viendront gonfler les devis : augmentation du prix des matériaux, sécurisation du site, évolution du budget de fonctionnement qui en découle, etc.

Et tout cela sans la moindre étude de faisabilité de création d'une cantine collective, évoquée durant la campagne électorale de la majorité actuelle.

Les élus de « Villeneuve pour Tous » restent à votre écoute pour défendre vos intérêts.

Demain Villeneuve-en-Retz

En Septembre, nous posons la question : Jusqu'où va grandir notre commune ? Les nouvelles habitations poussent comme des champignons, Villeneuve en Retz comme ailleurs connaît un exode urbain sans précédent. Bienvenue aux nouveaux et futurs Villeretziens.

1. A ce jour, pour plus de 5 000 habitants, nous avons 3 médecins actifs et aucun d'entre eux n'accepte de nouveaux patients. Quelle personne ou quelle famille avec des enfants n'aura-t-elle pas besoin d'un médecin traitant ? Notre situation est alarmante ; nos élus responsables doivent rapidement établir un pronostic de cette situation, proposer les remèdes et permettre l'accès aux premiers soins pour tout habitant de notre commune.

2. Durant le dernier conseil municipal, nous avons manifesté notre

mécontentement. A été voté la limitation de l'exonération de 2 années de taxe foncière des nouvelles constructions. Dorénavant, seuls ceux qui bénéficient de prêts aidés par l'état, seront exonérés de taxe foncière. Tout autre futur propriétaire payera 60% de cette taxe.

3. Il serait bon de recenser sur notre commune les annexes habitables non déclarées, de façon à les soumettre à la taxe foncière due par chaque propriétaire.

Sylvie PILLONS-LECOQ

Michel THABARD

Robert JOUANNO

Un nouveau souffle pour Villeneuve en Retz

Soporifique, tel est le mot qui vient à l'esprit lors des conseils municipaux. L'équipe actuellement aux affaires n'a pas pris la mesure des enjeux que peuvent être la gestion d'une commune de près de 5 000 habitants. Aucune nouvelle initiative n'est prise, les mises en place proviennent de décisions de la précédente mandature déstabilisée par des scissions à l'approche des échéances électorales.

La commune n'est pas sortie de cette attitude passiviste et des errances précédentes.

Séance du **21/07/2020**, complexe scolaire à 3 500 000 € et la desserte pour cette école (Voirie + Parking) aux alentours de 50 000 €, enveloppe sous-estimée (Ecrit dans le PV).

Séance du **25/05/2021**, revalorisation de la desserte à 346 500 €, soit 693% d'augmentation sur 1 an ! Séance du **28/09/2021**, com-

plexe scolaire à 4 200 000 €, soit 20% d'augmentation sur 1 an !

Possibilité de blocage des futurs investissements, suite conversation avec Mr Le Maire de Vigneux de Bretagne.

À venir prochainement l'éclatement des services dont chacun doit profiter au mieux qui vont en partie se retrouver propulsés en zone artisanale, la nouvelle conception d'un centre-ville ! La peur du changement a mis en place cette équipe qui gère notre territoire comme à l'époque, les vieilles dames patronnesses tentaient de faire du neuf avec du vieux.

Alors soyez tranquilles, eux et leurs affidés qui regardent d'un mauvais œil les critiques vont vous faire profiter de leur savoir-faire rabougri pour encore 5 ans.

ÉTAT CIVIL

Pour information, la liste des naissances n'est pas exhaustive et les décès ne peuvent plus être mentionnés sans le consentement de la famille transmis à la mairie. En effet, en raison du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD : Règlement Général de Protection des Données), il n'est plus possible à la commune de divulguer les informations d'état civil dans le bulletin municipal sans le consentement préalable des personnes intéressées.

LES NAISSANCES

15 juin, Maylone GALLAIS	24 août, Mathis ORY
09 juil, Julina MOREAU	05 sept, Louis MAZIERO
14 juil, Elise FLEURY MARTINEZ	09 sept, Lya GARGOUËL
23 juil, Emma ANDRE	09 sept, Noan GARGOUËL
28 juil, Mathis MORTEAU LOEUILLET	19 sept, Enaël PICARD
07 août, Liam JEAN-BAPTISTE	15 oct, Naël BEUCHER HUARD
13 août, Léonard QUILLAUD	15 oct, Margaux AMIAND
23 août, Hugo POUILLAS	

LES DÉCÈS

depuis le dernier bulletin, 28 décès.

Hommage à Alfred Chauvin

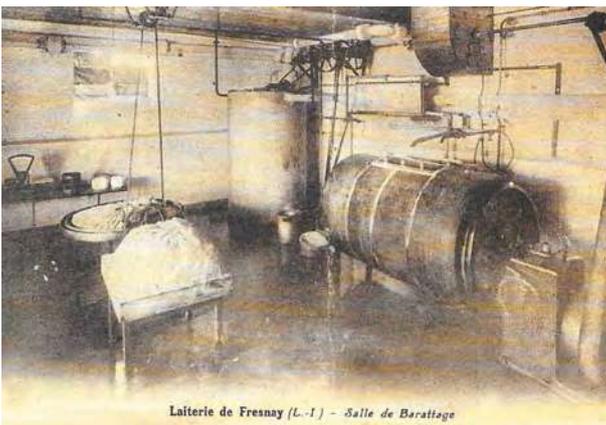
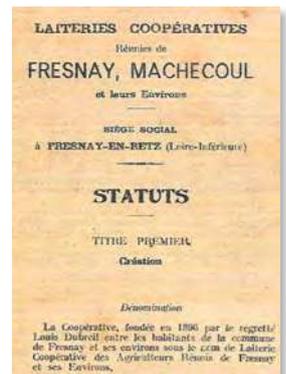
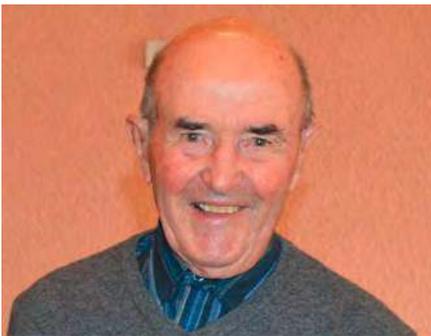
Mémoire de la commune historique de Fresnay-en-Retz, Alfred Chauvin s'en est allé à l'âge de 96 ans, après une vie bien remplie au service des siens et des autres.

Passionné, il l'était pour tout, surtout pour sa commune de Fresnay. Conseiller municipal de 1965 à 1983, il a été la cheville ouvrière de la laiterie «Colarena» dont il a gravi tous les échelons pour devenir responsable logistique et homme de confiance de la direction. Il en connaissait tous les recoins, ainsi que tous les employés qu'il gérait et conseillait. Sa gentillesse, sa droiture et ses compétences faisaient de lui un homme respecté et reconnu pour ses qualités humaines.

Famille, municipalité, Colarena,... lui restait-il encore du temps ? Certainement, puisqu'il était présent dans diverses associations et a été à l'origine, pour notre commune, de nouveaux services sportifs ou culturels, comme par exemple la création de la bibliothèque.

Passionné d'histoire et de généalogie, il savait nous captiver dès les premières minutes d'une conversation que vous pouviez tenir avec lui. Quel que soit le sujet, le temps passait très vite en sa compagnie.

La municipalité tient à saluer la mémoire d'Alfred Chauvin et à lui témoigner sa gratitude, sa reconnaissance et ses vifs remerciements pour son engagement au service de la collectivité.



EMMÉNAGEMENT DÉMÉNAGEMENT : Déclaration en Mairie

Toute personne nouvellement domiciliée à Villeneuve-en-Retz est invitée à s'inscrire sur les listes électorales munie d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile. Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans avoir à réaliser aucune démarche. À 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies en Mairie à partir de l'âge de 16 ans.

De la même manière, toute personne qui change d'adresse dans la commune doit également le signaler en Mairie. Merci de bien vouloir nous faire connaître ces modifications, utiles à nos services pour tenir à jour le fichier électoral de notre commune.

La Parent'aise

La Parent'aise est un lieu de rencontre, d'échange et d'écoute entre parents, futurs parents et grands-parents avec des professionnels et bénévoles qui propose un environnement adapté aux tout-petits pour favoriser la motricité, la manipulation, la socialisation et l'éveil.

La Parent'aise vous accueille tous les samedis de 9h30 à 11h30 en itinérance sur le Pays de Retz.

L'accueil y est anonyme et gratuit, sans inscription préalable. Retrouver le calendrier sur : www.pornicagglo.fr/laparentaise/

LA PARENT' AISE
Pays de Retz

DES QUESTIONS ?
Contactez le 06 45 62 70 93



LA PARENT' AISE
Lieu d'Accueil Enfants / Parents

· GRATUIT · ANONYME ·
· SANS INSCRIPTION ·

Qui a dit que
la vie de parent
était
un jeu d'enfant ?

parents.loire-atlantique.fr

**Le site d'informations
pour tous les parents**

Un service du Département
et de la Caf de Loire-Atlantique



Souffrance
Prévention
du suicide

3114

**LE NUMÉRO NATIONAL DE
PRÉVENTION DU SUICIDE**

24h/24 · 7j/7
Écoute professionnelle et confidentielle
Partout en France

les personnes en souffrance les personnes inquiètes pour un proche les personnes endeuillées par suicide les professionnels

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

www.3114.fr



Agenda 2021-2022*

Décembre 2021



Sam.11 - Dédicace de Xavier Lebreton (10h à 12h) - Bibliothèque municipale de Bourgneuf

Sam.18 - Dédicace de Fabienne Hégron (10h à 12h) - Bibliothèque municipale de Bourgneuf

Sam.18 - Remise du label "Villes et villages étoilés" (10h30) - Musée du Pays de Retz

Sam.18 et Mer.22 - Lecture de contes de Noël (10h à 12h) - Bibliothèque municipale de Bourgneuf

Dim.19 - Concert des "Musicales" chorale "La Clé de Sel" (14h30) - Eglise Notre Dame de Bon Port, Bourgneuf

Ven.14 - Vœux du maire (19h) - Salle polyvalente de Bourgneuf

Sam.15 - Dédicace Hervé Leprévost (10h à 12h) - Bibliothèque municipale de Bourgneuf

Sam.22 - Sainte Barbe des pompiers

Janvier 2022

Vous souhaitez communiquer sur vos animations ?
Prenez contact avec lesechosdevilleneuve@villeneuvevretz.fr

**Selon l'évolution du contexte sanitaire, les organisateurs pourraient être contraints d'annuler ou de reporter certaines manifestations, merci de votre compréhension.*

Vœux du Maire 2022

Le Maire, les Maires délégués, les adjoint.e.s et le Conseil Municipal vous invitent à la :

**CEREMONIE DES VOEUX
VENDREDI 14 JANVIER
19H
SALLE POLYVALENTE - BOURGNEUF**

Pass sanitaire obligatoire

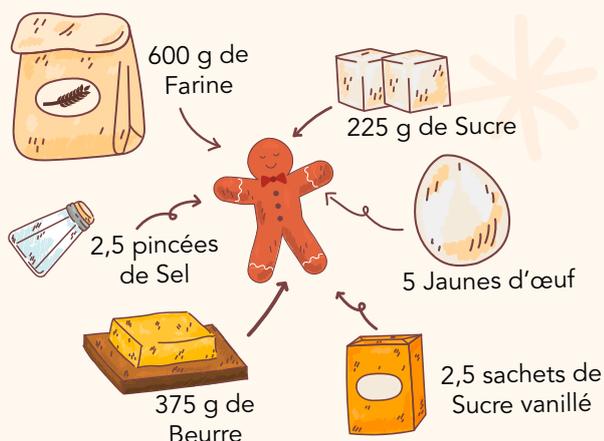
RECETTE

☆ Les Sablés de Noël ☆

Facile / Préparation : 20mn / Cuisson : 10mn

On les adore, on les prépare avec les doigts, on s'amuse à les réaliser en famille, il est toujours difficile d'attendre qu'ils refroidissent pour s'en régaler !

Ingédients (pour 10 personnes)



Les petits + :

- Pour réaliser un glaçage de décoration blanc, mélanger un blanc d'œuf, 200 g de sucre glace et le jus d'un demi-citron jusqu'à obtenir une texture proche du dentifrice, puis déposer sur les sablés avec une poche à douille.
- Vous pouvez diviser votre pâton en parts égales et les aromatiser différemment (citron, orange, cannelle, miel, poudre d'amandes, etc...) pour mixer les saveurs.
- Si vous souhaitez décorer votre sapin de Noël avec les sablés, faire un trou à l'aide d'une paille avant la cuisson, puis y passer un ruban.

Étapes de préparation

1. Mélanger farine, sucres et sel.
2. Ajouter le beurre mou coupé en dés, mélanger jusqu'à l'obtention d'une consistance sablée.
3. Faire un puits et ajouter les jaunes d'œuf. Pétrir quelques minutes du bout des doigts jusqu'à l'obtention d'une pâte non collante, puis former une boule.
4. Envelopper la pâte sablée dans du film alimentaire, la réserver au frais 1 heure.
5. Préchauffer le four Thermostat 6 à 180 °C.
6. Étaler la pâte entre deux feuilles de papier sulfurisé sur 5mm d'épaisseur environ.
7. A l'aide d'emporte-pièces, détailler les formes et les placer sur la plaque recouverte de papier cuisson.
8. Badigeonner les sablés avec du jaune d'œuf, enfourner 8 à 10 min. Laisser refroidir et déguster.





Enquête sur votre bulletin municipal



Dans le but de faire évoluer le bulletin municipal et afin qu'il réponde toujours au mieux à vos besoins, nous vous proposons de participer à une enquête pour connaître vos habitudes de lecture et vos attentes. Que vous soyez lecteur assidu ou occasionnel, votre avis nous intéresse !

Date limite de retour de l'enquête : le 31 JANVIER 2022

Lisez-vous le bulletin municipal ?

- Toujours Quand un sujet m'intéresse Jamais

Comment lisez-vous le bulletin municipal ?

- En entier ou presque Seulement certains articles Vous le survolez

Que lisez-vous en premier ? Classez de 1 à 20 par ordre de préférence. 1 étant la catégorie la plus lue et 20 la moins lue.

- | | |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Edito | <input type="checkbox"/> Bâtiments et voirie |
| <input type="checkbox"/> Retour en images | <input type="checkbox"/> Urbanisme et assainissement |
| <input type="checkbox"/> Brèves des conseils | <input type="checkbox"/> Espaces verts |
| <input type="checkbox"/> Actualités | <input type="checkbox"/> CCAS |
| <input type="checkbox"/> Finances | <input type="checkbox"/> Dossier |
| <input type="checkbox"/> Affaires scolaires, enfance, jeunesse | <input type="checkbox"/> Expression des groupes municipaux |
| <input type="checkbox"/> Développement économique et tourisme | <input type="checkbox"/> Etat civil |
| <input type="checkbox"/> Culture, patrimoine et PMR | <input type="checkbox"/> Infos pratiques |
| <input type="checkbox"/> Vie associative et sports | <input type="checkbox"/> Les dates à retenir |
| <input type="checkbox"/> Agriculture et environnement | |

En plus des sujets traités habituellement, aimeriez-vous que soient traités de nouveaux sujets ?

- Oui Non

Si oui, lesquels ?

Visuellement, comment trouvez-vous le bulletin municipal ? Vous pouvez sélectionner plusieurs réponses.

- | | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Agréable à lire | <input type="checkbox"/> Ne contient pas assez de texte |
| <input type="checkbox"/> Possède une couverture attractive | <input type="checkbox"/> Comporte trop de texte |
| <input type="checkbox"/> Ne contient pas assez de visuels | <input type="checkbox"/> Est trop long à lire |
| <input type="checkbox"/> Comporte trop de visuels | |

Quelles modifications visuelles suggèreriez-vous ?

.....

Sur une échelle de 1 à 10, quelle note donneriez-vous à ce bulletin dans sa globalité ? Entourez votre réponse.



Le bulletin municipal est distribué actuellement tous les trois mois. Cette périodicité vous convient-elle ?

Oui

Non

Si non, quelle fréquence de parution vous semble la plus adaptée ?

Tous les mois

Tous les deux mois

Autre, précisez :

Concernant la diffusion du bulletin, que préféreriez-vous ?

Une **version papier**, distribuée dans vos **boîtes aux lettres**.

Une **version papier**, mise à disposition dans votre **mairie** et chez **nos commerçants**.

Une **version numérique**, pour laquelle vous seriez informé de la mise à disposition.

Conservez-vous le bulletin municipal ?

Toujours

Parfois

Jamais

Au-delà du bulletin, comment êtes-vous informé de ce qui se passe à Villeneuve-en-Retz ?

Classez de 1 à 7 vos réponses. 1 étant le premier moyen de communication par lequel vous êtes informé et 7 le dernier.

Les panneaux d'information lumineux

Le bouche à oreille

Les panneaux d'affichage «Villeneuve vous informe»

Les journaux locaux

La page Facebook de la mairie

Autre, précisez :

Le site internet de la mairie

Vous êtes ?

Un homme

Une femme

Vous avez ?

- de 24 ans

25-34 ans

35-49 ans

50-64 ans

+ de 65 ans

Vous êtes ?

Etudiant

Sans activité

Actif

Retraité

L'enquête dûment remplie est à remettre dans une des boîtes aux lettres de la mairie :



Mairie - Pôle de proximité
1 rue de l'Elinet – Bourgneuf
44580 Villeneuve en Retz

Mairie - Pôle administratif
31 rue des Jaunins - Bourgneuf
44580 Villeneuve en Retz

Mairie déléguée
24 rue de Pornic – Fresnay
44580 Villeneuve en Retz

Les élus vous remercient vivement pour votre précieuse participation.
Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication sur le **site internet** de la mairie ainsi que sur la **page Facebook**, dans les prochains mois.

Si vous ne recevez pas régulièrement le bulletin municipal à votre domicile, vous pouvez contacter par mail le service communication à l'adresse : lesechosdevilleneuve@villeneuveenretz.fr